



# LE DEVOIR

## Harper clôt l'affaire Nadon en plaidant l'urgence

Le nouveau juge québécois de la Cour suprême, Clément Gascon, ne comparaitra pas en comité parlementaire

**HÉLÈNE BUZZETTI**  
Correspondante parlementaire à Ottawa

Il a été attendu neuf mois, mais maintenant qu'il est nommé, le nouveau juge à la Cour suprême doit entrer au plus vite en fonction. C'est pour

cette raison que Clément Gascon, l'homme sur qui Ottawa a jeté son dévolu pour combler la vacance au plus haut tribunal du pays et mettre enfin derrière lui l'affaire Marc Nadon, ne comparaitra pas devant un comité parlementaire avant de revêtir sa toge rouge. Le bureau du premier ministre Stephen Harper

a annoncé à 17 h mardi la nomination de Clément Gascon à la Cour suprême en tant qu'un des trois juges provenant du Québec. Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, les nouveaux magistrats à la Cour suprême doivent comparaître devant un comité spécial de députés que préside le ministre de la Justice. Ce n'est qu'au terme de

cette comparution publique, toujours très courue, que la nomination est confirmée. Il n'y aura pas de cela cette fois-ci.

«La Cour suprême doit avoir un banc complet de neuf juges afin d'exécuter efficacement son mandat

VOIR PAGE A 8 : HARPER

## L'enquête de l'UPAC sur le PLQ entre dans une nouvelle phase

Une deuxième perquisition a été menée à la permanence du parti

**BRIAN MYLES**

Le PLQ a joué la carte de la transparence mardi en rendant publique une partie d'un nouveau mandat de perquisition obtenu par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) dans son enquête sur le financement illégal de la formation.

Pour la deuxième fois en moins d'un an, les policiers ont mené une perquisition à la permanence du parti, rue Waverly, à Montréal. Ils voulaient mettre la main sur «tout ce qui concerne le financement sectoriel et/ou le comté 127 et/ou 127-51». Il s'agit d'une nouvelle phase de la vaste enquête sur le financement illégal du PLQ à l'époque de Jean Charest.

Le Devoir et d'autres médias ont déjà révélé que les policiers s'intéressaient à «un système de corruption et de collusion» qui aurait permis au Parti libéral de faire le plein de contributions illégales auprès des firmes de génie-conseil et d'entrepreneurs qui utilisaient des prête-noms. Les dons auraient été comptabilisés dans une circonscription fantôme, surnommée le «comté 127».

Cette fois, l'UPAC enquête plus précisément sur trois types d'allégations de nature criminelle: fraude envers le gouvernement; entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale et abus de confiance par un fonctionnaire public.

VOIR PAGE A 8 : UPAC

## EUGENIE BOUCHARD SE HISSE EN DEMI-FINALE À PARIS



MIGUEL MEDINA AGENCE FRANCE-PRESSE

La championne de tennis québécoise Eugenie Bouchard a gagné sa place en demi-finale des Internationaux de tennis de France, à Paris, en disposant mardi de l'Espagnole Carla Suarez Navarro en trois manches. C'est la deuxième fois que la joueuse atteint le carré d'as d'un tournoi du Grand Chelem. Page B 6

## QUÉBEC

### L'ONF s'éclate au musée

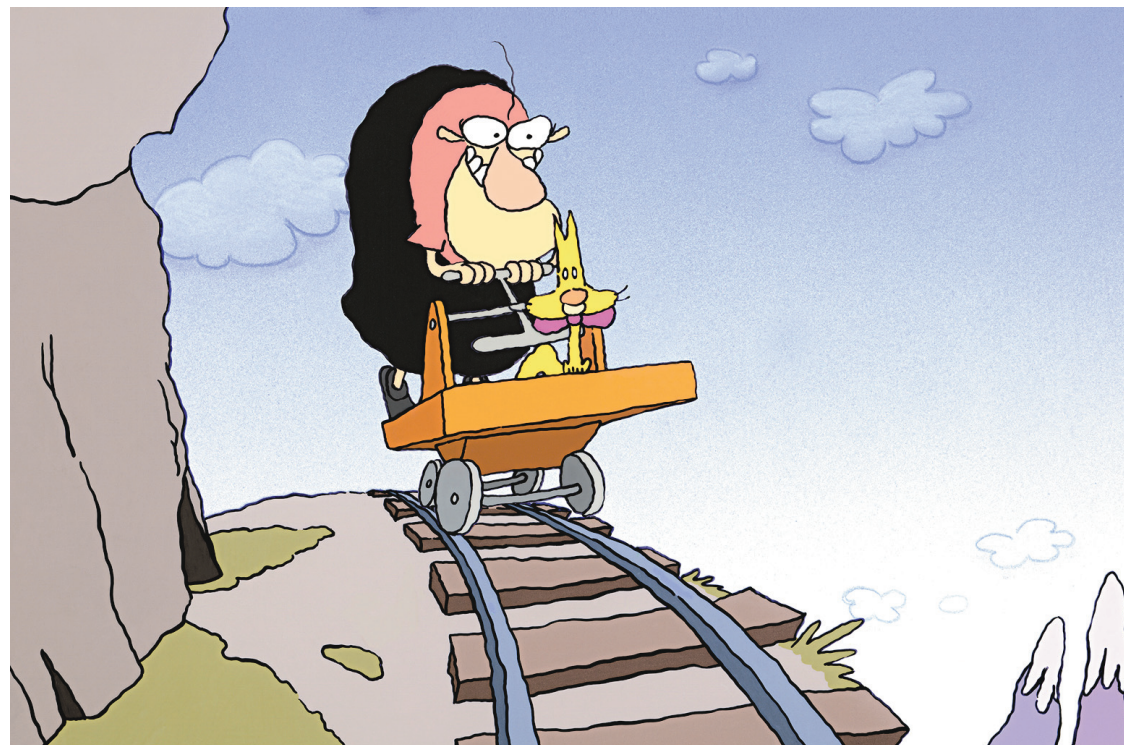
**ODILE TREMBLAY**  
à Québec

La fleur chiffonnée, motif du combat mortel de deux amis dans *Voisins* de Norman McLaren, la chaise qui narrait Claude Jutra dans *Il était une chaise* du même McLaren sont au rendez-vous. Ajoutez une maquette du *Château de sable* de Co Hoedeman, une autre de *Dehors novembre* de Patrick Bouchard sur la chanson des Colocs. Plus loin: les pantoufles, la planche

à dessin et le tabouret de MacLaren s'offrent aux regards fétichistes. Ne manque que l'écran d'épingles dont l'exemplaire unique en Amérique du Nord ne saurait quitter les locaux de l'Office.

Mais n'allez pas croire que l'expo *Image x image* qui démarre ce mercredi au Musée de la civilisation à Québec se résume à ces 150 artefacts illustrant la trajectoire animée de l'ONF depuis 1939. Un laboratoire invite le public à

VOIR PAGE A 8 : ONF



SOURCE: MUSÉE DE LA CIVILISATION

Une photo tirée du film *The Cat Came Back*, de Cordell Barker (ONF, 1988).

## BUDGET

### Le VG fournit des munitions aux libéraux

Samson blâme le manque de transparence des péquistes

**ROBERT DUTRISAC**

Correspondant parlementaire à Québec

Apportant de l'eau au moulin du gouvernement Couillard, le vérificateur général du Québec par intérim, Michel Samson, conclut que le dernier budget péquiste était incomplet, occultant qu'il y avait pour près de 4 milliards «d'efforts à fournir» pour limiter à 1,75 milliard le déficit en 2014-2015.

«C'est un portrait incomplet, c'est certain [...] très incomplet», a dit Michel Samson du budget déposé en février par le ministre des Finances du gouvernement précédent, Nicolas Marceau. Cela dénote, à son avis, un problème «d'imputabilité et de transparence.»

À la veille de la présentation du premier budget signée par Carlos Leita, le VG a dévoilé mardi son rapport spécial, commandé par le gouvernement libéral le 24 avril dernier, sur l'évolution du solde budgétaire du gouvernement pour 2014-2015. Ce rapport suit son autre rapport, rendu public en février, qui portait sur la mise à jour économique et financière présentée en novembre par Nicolas Marceau.

«On est à l'heure des choix difficiles», a affirmé Michel Samson. En février, il avait plaidé pour le recours à des «mesures structurantes», ce qu'il a

VOIR PAGE A 8 : BUDGET

Lire aussi : Les 15 000 nouvelles places en garderie seraient menacées. Page A 3

## AUJOURD'HUI



**Économie** · Le Québec et la Californie mettent en place leur marché commun du carbone. Page B 1

**Actualités** · Le futur commissaire à la vie privée attaque le projet de loi du gouvernement Harper sur la cyberintimidation. Page A 5



Avis légaux.....	B 6
Décès.....	A 4
Météo.....	B 4
Mots croisés.....	B 2
Petites annonces.....	A 4
Sudoku.....	B 4

## ACTUALITÉS

COMMISSION CHARBONNEAU

## La Cour d'appel n'entendra pas Tony Accurso

BRIAN MYLES

La Cour d'appel a débouté l'entrepreneur Tony Accurso dans sa énième tentative d'éviter de témoigner devant la commission Charbonneau.

Dans une décision de huit pages, le juge François Doyon rejette la permission d'en appeler d'un jugement de la Cour supérieure que demandait Tony Accurso. Ce nouveau revers est un coup dur pour l'entrepreneur accusé de fraude dans trois dossiers distincts.

La commission Charbonneau n'a pas fait connaître ses intentions mardi quant à la comparution prochaine de ce témoin central. La décision rendue par la Cour d'appel lui donne cependant les coudées franches pour l'assigner à comparaître.

En effet, il reste une seule option à M. Accurso: demander la permission à la Cour suprême d'en appeler du jugement rendu mardi matin par la Cour d'appel. Or un appel pour une permission d'appel rejetée a peu de chances de succès en droit.

L'avocat de M. Accurso, Louis Belleau, étudie la question.

## Droit au silence

Tony Accurso craint que son témoignage devant la commission Charbonneau serve à alimenter les enquêtes policières à son sujet. Il a évoqué son droit au silence et son droit à un procès juste et équi-

table, mais sans succès.

La Cour d'appel partage les conclusions du juge de la Cour supérieure, Jean-François Buffoni. Le juge Doyon n'a pas trouvé d'erreurs manifestes dans le jugement de première instance, ni de questions de droit sérieuses qui mériteraient d'être tranchées par la Cour d'appel.

Selon le juge Doyon, l'appel «serait voué à l'échec, de sorte que la demande de permission ne doit pas être accueillie».

La Cour d'appel estime par ailleurs que les engagements pris par la commission Charbonneau permettront de respecter les droits constitutionnels de Tony Accurso. La commission a d'ores et déjà indiqué qu'elle n'allait pas interroger Tony Accurso sur ses causes pendantes (à Mascouche, à Laval et dans une affaire de fraude fiscale à l'Agence du revenu du Canada).

Il reste amplement de sujets à aborder avec le capitaine du Touch. Depuis le début des travaux de la commission Charbonneau, il a été abondamment question du rôle de Tony Accurso dans l'octroi des contrats municipaux et provinciaux et de sa proximité avec les dirigeants de la FTQ-Construction et du Fonds de solidarité de la FTQ.

Le Devoir

## Pouvoir discrétionnaire: Nathalie Normandeau surclasse ses prédécesseurs

Un ingénieur du MAMROT a décrit l'insistance de la ministre à la commission Charbonneau

BRIAN MYLES

L'ancienne ministre des Affaires municipales Nathalie Normandeau arrive en tête de liste des ministres qui ont fait fi des recommandations des fonctionnaires pour bonifier des subventions dans le traitement des eaux, sans aucune justification.

M<sup>me</sup> Normandeau donne un sens bien particulier à l'expression «volonté politique». Elle a majoré ou forcé l'octroi de subventions dans 32 des 50 dossiers qui ont suivi un cheminement particulier au ministère sur plus de 10 ans.

Bien que le comportement de la ministre ne fût pas illégal, il soulève d'importantes questions, comme en fait foi le témoignage du fonctionnaire Yvan Dumont, mardi à la commission Charbonneau.

Sur les 32 projets autorisés par M<sup>me</sup> Normandeau en vertu de son pouvoir discrétionnaire, 15 étaient pilotés par la firme de génie-conseil Roche, et 10 par sa concurrente, BPR. Les deux firmes raffalaient le plus gros des contrats d'ingénierie dans l'est du Québec, région d'où M<sup>me</sup> Normandeau est originaire.

Le chef de cabinet de M<sup>me</sup> Normandeau, Bruno Lortie, était très proche de Marc Yvan Côté, un vice-président de Roche montré du doigt à la commission Charbonneau pour du financement illégal, et ciblé par une enquête policière. M. Côté aurait notamment joué un rôle actif dans l'organisation d'un cocktail étiqueté d'irrégularités pour M<sup>me</sup> Normandeau au restaurant Louis-Hébert, en 2008, à Québec.



JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR

L'ancien conseiller de l'ex-ministre des Affaires municipales Nathalie Normandeau témoignera ce mercredi.

M. Dumont est ingénieur et chef d'équipe au ministère des Affaires municipales pour l'est du Québec. Il a relaté que les ministres demandaient souvent des «états de situation», pour s'enquérir du cheminement des demandes de subvention des municipalités, pour des projets dans le traitement des eaux.

Ces demandes engendraient un fardeau accru sur les fonctionnaires du ministère. «Ça ajoute une pression à notre travail. On sent que notre analyse est remise en question», a-t-il dit.

Le pouvoir discrétionnaire a été introduit par le gouvernement de Bernard Landry en 2002, et il a été aboli par le gouvernement de Pauline Marois l'an dernier.

Aucun ministre titulaire des Affaires municipales n'a été aussi insistant que Nathalie Normandeau, qui a occupé le poste de 2005 à 2009.

A titre d'indicatif, Laurent Les-

sard est intervenu huit fois, André Boisclair neuf fois et Jean-Marc Fournier une fois sur une période allant de 2002 à 2012.

Les ministres intervenaient pour augmenter le taux de subvention qui avait été établi par les fonctionnaires, au terme d'une analyse rigoureuse. Parfois, les ministres annonçaient même des subventions pour des projets qui avaient été carrément refusés par les fonctionnaires.

Règle générale, le taux de subvention des projets d'eau oscillait autour de 50%, selon les recommandations des fonctionnaires (le reste de la facture devait être assumé par les municipalités). Il n'était pas rare que les ministres fassent grimper le taux de subvention à 80%, voire à 95% d'un coup de crayon, sans aucune explication.

Nathalie Normandeau sera appelée à témoigner sous peu à la commission Charbonneau.

Dans l'immédiat, son ancien conseiller politique, Vincent Lehouillier, sera à la barre mercredi.

Selon les déclarations d'Yvan Dumont, Vincent Lehouillier était particulièrement insistant dans les demandes de suivi des dossiers de subventions, ce qui causait inconfort et frustration au ministère.

## Un sujet délicat

Le sujet des subventions majorées sans explications est délicat. Il fait l'objet d'une attention particulière de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) dans le projet Joug, une vaste enquête sur le financement illégal des partis politiques, selon des informations judiciaires obtenues à ce jour par un consortium de médias dont fait partie *Le Devoir*.

Les dénonciations des policiers, utilisées pour obtenir des mandats de perquisition chez Roche, révèle l'existence de la liste de 50 projets ayant bénéficié d'un taux de financement public fixé de manière discrétionnaire (18 ont bénéficié à Roche de 2002 à 2012). Selon les documents, le directeur du bureau de Roche à Bonaventure, Michel Porlier, se serait vanté de pouvoir «*intervenir directement*» auprès du bureau de Nathalie Normandeau pour «*faire changer*» une décision politique.

L'enquête porte sur des allégations de fraude, entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale, fabrication de faux, fraude envers le gouvernement et complot. Aucune accusation n'a été portée à ce jour.

Le Devoir

CHAMBRE DE COMMERCE  
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN  
BOARD OF TRADE OF METROPOLITAN MONTREAL

Mardi 10 juin  
de midi à 14 h

À LA UNE RBC



# BUDGET DU QUÉBEC 2014-2015



**CARLOS LEITÃO**

Ministre des Finances  
Député de Robert-Baldwin

Présenté par :

Bell

RÉSERVATION : 514 871-4001  
www.ccm.qc.ca/c-leitao

En collaboration avec :

les affaires



BOMBARDIER

gowlings



CRÉATEURS D'AFFAIRES



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

La ministre de la Justice reconnaît que le droit familial au Québec est mûr pour une refonte.

## CONJOINTS DE FAIT

## La ministre Vallée n'ira pas aussi loin que le Conseil du statut de la femme

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Offrir une protection juridique à tous les conjoints de fait, qu'ils soient parents ou non? Pas sûr, a répondu mardi la ministre de la Justice, après avoir pris connaissance d'un avis du Conseil du statut de la femme (CSF).

«Notre droit civil reconnaît la liberté de choix», rappelle en entretien Stéphanie Vallée, qui a pratiqué 12 ans en droit matrimonial. *La décision de la Cour suprême [Eric c. Lola] l'a réaffirmé. On peut ne pas vouloir des conséquences juridiques et légales d'une relation. J'hésite à venir porter atteinte à cette liberté de choix qu'ont les couples au Québec.*

M<sup>me</sup> Vallée fait valoir que les couples qui veulent voir les effets du mariage s'appliquer peuvent signer un contrat de vie commune ou contracter une union civile. «Cette possibilité existe et c'est un libre choix.»

Par contre, la ministre se dit tout à fait favorable à ce que le droit familial soit revu pour tenir compte de l'évolution de la structure sociale du Québec — notamment le fait que plus de 60% des enfants naissent au sein d'unions libres. Le gouvernement Marois avait mis en place un comité consultatif chargé de cette question. Il doit terminer ses travaux au printemps 2015.

Dans un premier rapport d'étape, le comité concluait que le droit de la famille devrait s'appliquer dès lors qu'un enfant naît d'une relation, et pas seulement si le couple est marié.

Lundi, le CSF a dévoilé un avis dans lequel il recommande que les conjoints de fait soient protégés comme les couples mariés: pension alimentaire et partage du patrimoine familial en cas de rupture lorsque le couple cohabite depuis plus de deux ans, ou moins s'il a eu un enfant. Le Conseil suggère que les couples qui voudraient

« J'hésite à venir porter atteinte à cette liberté de choix qu'ont les couples »

Stéphanie Vallée, ministre de la Justice

se soustraire à l'application du nouveau régime puissent le faire — mais ils devraient passer devant le notaire.

## Difficile

Pour Anne-Marie Savard, professeure de droit à l'Université de Sherbrooke, le concept de pension alimentaire et de partage du patrimoine pour les couples sans enfant «pourrait entraîner beaucoup de problèmes techniques et être difficilement applicable. Il faudrait notamment déterminer quand la relation a commencé, ce qui ne serait pas toujours facile.» Mais elle pense que le CSF a voulu «lancer le message qu'il peut y avoir des disparités financières même quand il n'y a pas d'enfant».

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec a pour sa part applaudi la sortie du CSF mardi.

Le Devoir

**Lire aussi** : Mariage pour tous? Un éditorial de Bernard Descôteaux. Page A 6

**Lire aussi** : Une réforme du droit familial est nécessaire. Une lettre de la FAFMRQ. Page A 7

# ACTUALITÉS

## Prise d'assaut



MANON CORNELLIER  
à Ottawa

Dans notre système, la règle veut que, au moment de nommer un vérificateur général, un directeur général des élections ou encore un commissaire à la protection de la vie privée, le gouvernement consulte les partis d'opposition avant de soumettre la nomination au vote de la Chambre des communes et du Sénat. Même quand le gouvernement est majoritaire, l'unanimité est la norme, car ces fonctionnaires indépendants ne servent pas le gouvernement mais les parlementaires. Ils doivent avoir leur confiance.

Le gouvernement Harper a généralement respecté ce principe, mais il en a fait fi à au moins deux occasions. L'actuel vérificateur général, Michael Ferguson, a ainsi été privé de l'appui unanime du Parlement à cause de son unilinguisme. C'est maintenant au tour du futur commissaire à la protection de la vie privée de se retrouver dans cette position inconfortable.

Avocat et fonctionnaire fédéral de carrière, Daniel Therrien a surtout œuvré au sein du ministère de la Justice, où il a conseillé entre autres les services de renseignement, la police fédérale, le ministère de la Sécurité publique et le ministère de la Défense. Or l'argument sécuritaire est celui qui est le plus souvent invoqué pour justifier de rogner sur la vie privée des citoyens.

Cela n'a pas fait sourcilier le chef libéral, Justin Trudeau, mais le chef du NPD, Thomas Mulcair, a exprimé son désaccord au premier ministre avant que la nomination ne soit annoncée. En vain. Depuis, des organisations et des experts en matière de protection de la vie privée lui font écho, disant craindre que M. Therrien n'ait pas le recul nécessaire pour se prononcer sur les politiques au sujet desquelles il a pu conseiller le gouvernement. On évoque de possibles conflits d'intérêts et une sensibilité peut-être trop grande aux préoccupations des forces de l'ordre.



Interrogé en comité parlementaire mardi, M. Therrien a fait valoir que sa connaissance approfondie du gouvernement et des organismes sécuritaires pourrait être un atout dans ses nouvelles fonctions. Il est vrai qu'il sait peut-être mieux que quiconque où se cachent les couleuvres, ce qui peut avoir son utilité, mais sa courte comparution d'à peine 50 minutes n'a pas permis de creuser la chose et a laissé le NPD sur sa faim. Même le libéral Irwin Cotler a critiqué le refus des conservateurs d'entendre d'autres témoins, au point de s'abstenir au moment de recommander la nomination.

Cela ne changera pas grand-chose. On sait que le gouvernement ira de l'avant. Quant à Daniel Therrien, il semble déterminé à prouver qu'il peut être impartial. Or la meilleure façon pour un fonctionnaire du Parlement de dissiper les doutes sur son indépendance est d'être sans merci. M. Ferguson l'a fait plus d'une fois et, mardi, le gouvernement a eu la surprise d'entendre son favori se ranger du côté des critiques du projet de loi C-13 sur la cyberintimidation (titre trompeur, puisque le gros du projet de loi porte sur la mise à jour des pouvoirs policiers en matière d'accès aux données électroniques).

Comme eux, Daniel Therrien juge que le projet doit être scindé afin de permettre l'adoption rapide des mesures sur la cyberintimidation et la poursuite de l'étude du reste du projet, qui affecte la vie privée et comporte des lacunes.



Cet imbroglio est désolant, car il survient à un moment où les Canadiens ont plus que jamais besoin d'un commissaire à la protection de la vie privée qui a du muscle. On a appris ce printemps que les géants des télécommunications partageaient volontairement, sans mandat, des données personnelles avec des organismes fédéraux chargés de l'application de la loi. Ces derniers auraient fait plus d'un million de demandes en une seule année.

Il y a aussi deux projets de loi à l'étude qui proposent des changements importants au régime de protection. Le projet C-13 facilite entre autres l'accès aux données électroniques personnelles pour les forces de l'ordre. Une autorisation judiciaire sera nécessaire, contrairement à ce que prévoyait un projet précédent, mais le test pour obtenir cette autorisation ne sera pas aussi strict que pour un mandat. De plus, le projet étend l'immunité contre les poursuites accordée aux entreprises qui échangent volontairement des données personnelles avec les organismes d'enquête, dont la définition est élargie.

Le projet S-4, présenté sans grand bruit au Sénat, touche l'échange de données personnelles entre entreprises qui, dans certaines circonstances, peuvent le faire sans le consentement des individus et sans les en aviser. Plusieurs organisations estiment que les dispositions ont une portée trop vaste et que les garde-fous proposés sont insuffisants ou inadéquats.

Ces deux projets devraient être étudiés de concert et en leur consacrant le temps qu'il faut, car leur effet se conjugue. Malheureusement, le gouvernement a opté pour la précipitation. Dans le cas du projet C-13, il a imposé un échéancier si serré au comité que celui-ci a failli conclure ses travaux sans entendre le commissaire. Cela devrait avoir lieu la semaine prochaine. Finalement. Pendant une toute petite heure, mais qui sera un premier et sérieux test pour le nouveau commissaire.

mcornellier@ledevoir.com

## La ministre Charbonneau accusée de saborder les 15 000 nouvelles places en garderie

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
Correspondant parlementaire  
à Québec

La ministre de la Famille, Francine Charbonneau, veut faire « mourir à petit feu » les promoteurs retenus pour créer 15 000 nouvelles places à contribution réduite en centres de la petite enfance (CPE) et en garderies subventionnées d'ici à 2016, a expliqué une source gouvernementale.

« À sa demande, les fonctionnaires feront traîner les choses en longueur. Les promoteurs derrière les projets perdront leurs opportunités — leur terrain, leur bâtiment — puisqu'ils ne pourront pas donner suite aux offres d'achat conditionnelles à l'autorisation du ministère... avant 2020 », a-t-elle expliqué au cours d'une entrevue avec *Le Devoir*. « [Les promoteurs] vont pêter les plombs. Ils ont reçu une lettre de la ministre Léger. Elle leur disait: "Je vous permets de développer un certain nombre de places". »

À la suite d'un vaste appel de propositions lancé en février 2013, l'an-

cienne ministre Nicole Léger a annoncé au fil des derniers mois les projets retenus dans chacune des régions québécoises pour créer 15 000 nouvelles places à 7, 8 ou 9\$. La création de ces nouvelles places (85% en CPE, 15% en garderies subventionnées) permettait de parachever le réseau de 250 000 places à contribution réduite d'ici la fin 2016,

**L'ancien gouvernement a agi de façon « irresponsable » en ne budgetant « pas les nouvelles places annoncées »**

s'enorgueillissait-elle.

Sa successeuse, Francine Charbonneau, s'est engagée à livrer les quelque 6 300 nouvelles places en centres de la petite enfance (CPE) et en garderies subventionnées dans les cartons du ministère pour l'année 2014-2015. Ensuite, elle donnera son feu vert à de nouveaux projets, mais seulement si « la capacité de payer des Québécois » le permet, a indiqué l'attachée de presse de Francine Charbonneau, Lindsay Jacques-Dubé. Le

programme de 15 000 nouvelles places n'est pas aboli, assure-t-elle au *Devoir* à la veille du dépôt du budget Leitaou.

**Promesses**

L'engagement de compléter un réseau de 250 000 places en CPE et en garderies subventionnées de l'ancien gouvernement doit être pris avec des pinces, averti le vérificateur général intérimaire, Michel Samson, mardi. La promesse de créer 8 404 nouvelles places en 2014-2015, inscrite dans le budget Marceau, n'est que du vent, selon lui.

Le ministère de la Famille réclamait 52 millions pour créer 9 065 nouvelles places, mais le Secrétariat du Conseil du trésor a mis de côté à peine 19 millions (4 425 places). « Le Secrétariat du Conseil du trésor a effectué cet ajustement parce qu'il considère, sur la base de l'expérience passée, que l'objectif gouvernemental de

créer 9 065 nouvelles places en services de garde en 2014-2015 ne sera pas réalisé même si cet objectif a été annoncé dans le budget », a noté le vérificateur général dans un rapport de 70 pages.

Le Parti québécois réfute ces conclusions. Le gouvernement Marois entendait atteindre l'objectif de créer quelque 25 334 places sur trois ans; 8 404 en 2014-2015, 8 973 en 2015-2016 et 7 957 en 2016-2017. Les revenus supplémentaires de 125 millions de dollars engrangés par la hausse des tarifs de garde (7 à 9\$) permettaient de développer le réseau de CPE et de garderies subventionnées tout en assurant la qualité des services qui y sont offerts, a indiqué l'attaché de presse de l'aile parlementaire du PQ, Bruno-Pierre Cyr.

L'ancien gouvernement a agi de façon « irresponsable » en ne budgetant « pas les nouvelles places annoncées », a déploré pour sa part M<sup>me</sup> Jacques-Dubé.

Le Devoir



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

À terme, les voies centrales du boulevard Pie-IX devraient voir passer un bus toutes les 46 secondes. Devant le risque accru de congestion, un expert propose d'installer plutôt un tramway.

MONTRÉAL

## Pie-IX toujours sans SRB dix ans après l'annonce

JEANNE CORRIVEAU

L'échéancier étant à nouveau repoussé, le projet de système rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pourrait ne voir le jour qu'en 2020... dans le meilleur des cas. Plus d'une décennie se sera donc écoulée depuis le lancement de ce projet annoncé par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) en 2009.

L'AMT a fait savoir lundi que cinq ans de travaux seraient nécessaires avant que les autobus puissent rouler sur les voies réservées qui seront aménagées au centre de la chaussée. Mais auparavant, de nombreuses étapes devront être franchies: mise sur pied d'un bureau de projet conjoint AMT-Ville de Montréal, réalisation du dossier d'opportunité, lancement de l'appel d'offres pour les plans et devis, rédaction du dossier d'affaires puis appel d'offres pour la construction, sans compter les différentes approbations qu'il faudra obtenir du gouvernement du Québec.

L'appel d'offres pour les plans et devis devrait être lancé en 2014, espère l'AMT, mais pour le reste, on ne s'aventure même pas à préciser un échéancier. « On a toujours dit qu'à partir du début des travaux, l'échéancier serait de cinq ans », a indiqué Claudia Martin, porte-parole de l'AMT.

L'administration de Denis Coderre aurait souhaité que le SRB entre en service en 2017. La lenteur avec laquelle progresse le projet expère visiblement la Ville de Montréal, bien que celle-ci ait sa part de responsabilité dans le démarrage laborieux du projet. En attendant, la Ville poursuit les travaux de mise à niveau de ses infrastructures.

Responsable du transport au comité exécutif, Aref Salem avance que si la Ville avait eu la maîtrise d'œuvre du projet, le segment mont-



SOURCE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le projet de SRB a été annoncé par l'AMT en 2009. En 2020, cela fera donc plus de 10 ans.

réalisés du SRB serait probablement déjà fonctionnel. Il croit néanmoins possible que le service soit déployé progressivement, à mesure que les travaux avancent, une option jugée envisageable par l'AMT, confirme Claudia Martin.

**Un tramway?**

Financé à 75% par le gouvernement du Québec, le SRB Pie-IX comptera 14 kilomètres de voies réservées et comportera 21 stations, soit 3 à Laval et 18 à Montréal. Ses coûts sont estimés à 416 millions, dont 100 millions sont assumés par Montréal pour la mise à niveau de ses infrastructures.

Auteur du livre *TramWorld*, Réjean Benoit croit qu'en raison de l'achalandage prévu, soit 70 000 passagers par jour, l'AMT aurait dû faire comme bien des villes nord-américaines et opter pour un mode de transport plus lourd, tel un tramway.

Aux heures de pointe, on devra envisager le

passage d'un autobus (pouvant accueillir 112 passagers) toutes les 46 secondes, prévient-il. « Comme il faut prévoir que certains autobus seront ralentis par des impondérables, la réalité sera que trois ou quatre autobus se suivront à une fréquence de deux minutes », dit-il.

Selon lui, ces conditions plaident en faveur d'un tramway dont la capacité est de trois à quatre fois supérieure à celle de l'autobus. Plus confortable que l'autobus et surtout, moins polluant, le tramway a aussi l'avantage d'avoir des frais de fonctionnement moindres.

**Électrification**

Du côté de Projet Montréal, qui a fait du tramway son cheval de bataille depuis sa fondation, on se résigne à l'autobus en espérant que le SRB soit mis en service le plus rapidement possible. Le maire de Rosemont-La Petite-Patrie, François Croteau, soutient avoir eu l'assurance de l'AMT que les infrastructures pourraient éventuellement accueillir un train léger sur rail (SLR). « Autrement dit, la différence de coûts entre un SRB et un SLR résiderait dans l'achat des rails et la différence de prix entre wagons et autobus, c'est-à-dire pas grand-chose », dit-il.

De son côté, Aref Salem invoque la capacité de payer des contribuables pour justifier le choix du SRB. « Pour avoir un SLR, il faudrait un centre d'entretien. Et il y a l'expertise qu'on n'a pas », signale-t-il.

L'AMT n'écarte pas l'électrification éventuelle du service. Des conduits souterrains seront d'ailleurs installés sous les stations afin de permettre une transition vers l'électrification dans un horizon plus lointain. Mais on pense davantage à des trolleybus qu'à un SLR, précise-t-elle.

Le Devoir

## ACTUALITÉS

## Rémunération des médecins: le budget n'est pas un ultimatum

L'absence d'accord entre Québec et les médecins avant le dépôt du budget Leita, mercredi après-midi, n'empêchera pas la Terre de tourner, a fait valoir le ministre Gaétan Barrette. À ce moment-ci, «ce n'est pas sine qua non d'avoir le chiffre [du montant épargné en 2014-2015 grâce à l'étalement de la hausse de la rémunération des médecins]», a-t-il déclaré mardi après-midi. Le montant inscrit au budget — par exemple 400 millions de dollars — «peut être ajusté durant la période d'étude des crédits» à la lumière de «discussions» avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). Le ministre de la Santé a rencontré à deux reprises mardi les représentants des médecins.

Le Devoir

## Deux semaines contre l'expulsion des sans statut

Le Canada a expulsé 15 000 personnes sans statut hors de ses frontières en 2013, soit l'équivalent de 40 personnes par jour. C'est entre autres pour protester contre ces expulsions que des organismes de soutien aux sans-papiers tiennent des activités durant les deux prochaines semaines. Le groupe Un statut pour tous et tous considère qu'il y aurait un demi-million de sans-papiers au Canada, dont 50 000 à Montréal. À ce nombre s'ajoutent les quelque 350 000 travailleurs temporaires de l'étranger que des entrepreneurs canadiens font venir annuellement. Tous réclament d'avoir accès aux soins de santé, aux écoles publiques, aux banques alimentaires, aux maisons d'hébergement pour femmes battues et à d'autres services. Pour plus d'information: [www.unstatutpourtoutsetoutes.org](http://www.unstatutpourtoutsetoutes.org).

Le Devoir

## Une entreprise américaine propose des tests diagnostiques «inutiles» avertit le CMQ

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Une compagnie californienne courtise les Québécois pour leur vendre des tests diagnostiques préventifs administrés dans un hôtel de Plattsburgh, au Vermont. Le Collège des médecins du Québec (CMQ) avertit que ces examens non seulement sont inutiles, mais qu'ils peuvent aussi comporter des risques.

«Détection précoce... Un scan corporel peut vous sauver la vie!», clame l'encart publicitaire, en anglais, glissé mardi dans le journal montréalais *The Gazette*.

Il est totalement erroné d'affirmer que ces tests peuvent sauver des vies, tranche le président du CMQ, le Dr Charles Bernard. «Subir des tests sans symptômes, c'est inutile. Il n'y a aucun fondement scientifique. De plus, les radiations émises ne sont pas sans conséquences.»

Une échographie cardiaque est offerte à 150 dollars. Des scans du cœur, des reins ou du pancréas, par exemple, à 60 dollars. Un scan corporel complet: 500 dollars.

L'encart mentionne que les services seront offerts «près de

chez vous», une fin de semaine de juin, dans un hôtel de Plattsburgh. Dans sa publicité, la compagnie affirme que les tests sont administrés par des techniciens certifiés et évalués par un médecin.

La compagnie derrière cette offensive publicitaire, Ultra Life, sillonne les routes américaines avec son équipement depuis plusieurs années. *Le De-*

## Le Collège des médecins du Québec avertit que ces examens peuvent comporter des risques

voir a tenté, sans succès, d'obtenir une entrevue avec un responsable de la compagnie.

## Une mauvaise idée

Le président du CMQ, le Dr Charles Bernard, rapporte qu'il avait eu connaissance de sollicitations semblables auprès des Québécois lorsqu'ils passent l'hiver en Floride, mais jamais directement de ce côté-ci de la frontière.

Un médecin du Québec qui proposerait de tels tests s'exposerait à des poursuites de la part du Collège, car ils ne sont

pas médicalement requis. «Les cliniques, même privées, doivent avoir une prescription d'un médecin pour offrir des tests ici. Et ces ordonnances, c'est soit pour un dépistage dont l'utilité est reconnue, soit pour étudier des symptômes», dit le Dr Bernard. Il s'inquiète aussi de l'angoisse inutile que les résultats pourraient générer.

Rien n'interdit toutefois ces publicités, puisque le Collège n'a aucune compétence sur des compagnies ou des médecins américains. «Le mieux qu'on puisse faire, c'est de sensibiliser les gens», ajoute le Dr Bernard.

En 2010, à la suite de publicités semblables glissées dans des médias de la province, le Collège des médecins de la Colombie-Britannique avait émis un avertissement qui rappelait que l'utilité de ces tests n'était pas démontrée et que les risques étaient inconnus, notamment en ce qui concerne les niveaux de radiation auxquels les patients sont exposés.

Le Devoir

## De jeunes indépendantistes déterminés à faire mentir les sondages

Les jeunes indépendantistes avalent de travers l'étiquette de fédéraliste qu'on essaie d'accoler à l'ensemble de leur génération.

En conférence de presse à Montréal, mardi matin, ils ont réagi aux résultats d'un sondage CROP-La Presse qui témoignait d'un désintérêt massif envers l'option souverainiste de la part des jeunes âgés de 18 à 24 ans.

Entourée d'une vingtaine de jeunes indépendantistes, la candidate péquiste défilante Martine Desjardins a justifié cette sortie en affirmant qu'il n'y a rien de mieux que de dire à des jeunes qu'ils sont contre quelque chose pour les motiver à prouver le contraire. Son collègue, l'ex-député Léo Bureau-Blouin, estime pour sa part qu'on doit «décomplexer» le discours souverainiste et cesser d'en parler uniquement dans une perspective référendaire.

D'ici au prochain scrutin, les jeunes indépendantistes disposeront d'environ quatre ans pour «imposer» le thème de la souveraineté et de la «liberté», a martelé l'ancien leader étudiant, qui s'est dit convaincu de pouvoir «faire mentir les pronostics» et les sondages. «Regardez-nous bien aller», a pour sa part résumé le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Maxime Laporte.

Selon le coup de sonde publié lundi, 69% des 500 répondants âgés de 18 à 24 ans auraient voté non à un référendum sur la souveraineté.

La Presse canadienne

Téléphone : 514 985-3322  
Télécopieur : 514 985-3340

## LES PETITES ANNONCES

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

**101 PROPRIÉTÉS À VENDRE**

EN CONSTRUCTION MAINTENANT

Centre de villégiature unique!

WHITLOCK WEST  
Hudson, Québec

(450) 458-5688 • [www.whitlockwest.com](http://www.whitlockwest.com)

**115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL**

**MAURICIE**

**DOMAINE DE SAVOIE - LA VIE CHAMPÊTRE À SON MEILLEUR**

Superbe domaine de plus de 120 arpents, construction supérieure de style manoir en pierre de taille et intérieur chateaux. Vous profiterez d'une vue imprenable sur la vallée du St-Laurent, d'un cabane à sucre, de trois étangs et des ruisseaux. Une forêt de qualité dont vous pourrez profiter à votre gré (ski de fond, randonnées). Situé à St-Justin, à 100 km de Montréal. UN OASIS DE PAIX! POUR UNE VISITE, CONTACTEZ-MOI AU 819-609-5000 ULS : 26807415 695 0005

**Nicole Girard**  
Courtier immobilier  
Contactez-moi au 819 373-7140  
[nicole.girard@remax-quebec.com](mailto:nicole.girard@remax-quebec.com)

RE/MAX de FRANCHEVILLE  
Agence immobilière

**160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER**

**A HUNTSIC - ave d'AUTEUIL**  
5 1/2 réno. Près métro. Non-fum. Tranquille. 890\$ rien d'inclus. Juillet. 514 708-6702

**160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER**

**PLATEAU 4 1/2 nouveau condo**  
À vendre ou à louer. 3 min. métro, parc Laurier. 5 électros. Sat. disp. Libre. 1250\$ 514 978-3937

**163 OFFRE À PARTAGER**

**CHERCHE femme non-fumeuse**  
Sans animaux pour partager magnifique 5 1/2 chic à Outremont. 514 273-9393 Vanessa

**170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER**

**PARIS**  
Atelier-loft meublé, libre juillet-août. Équipé, 2 chambres, ensoleillé, calme, sur allée privée, table à l'extérieur sous les arbres. Sympathique quartier de Belleville. Métro Télégraphe (15 min. de Châtelet). 2900\$/mois (800\$/sem). 33.1.40.30.09.14  
[riouxchristian@yahoo.com](mailto:riouxchristian@yahoo.com)  
<http://riouxchristian.e-monsite.com/>

**DISCRIMINATION INTERDITE**

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

**ROSEMONT (prox. Parc Molson)**  
5 1/2. Impeccable, rénové en 2011. Quartier tranquille et agréable. Disp. le 1er juillet. (514) 840-2042. Détails à [www.6571.ca](http://www.6571.ca)

**164 CONDOMINIUMS À LOUER**

**CENTRE-VILLE - LOFT 3 1/2**  
4 électros neufs, chauffé et climatisé. Impeccable. Insonorisé. À 2 pas du CHUM, UQAM, N-Fumeur. 919\$ 514-717-5422

**170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER**

**À PARIS - Montmartre**  
Près des vignes, charmant appt. 3 pièces, tout équipé. 1 à 4 pers. Sem/mois. 450 677-3727

**VILLE ST-LAURENT - 5 1/2**  
Haut de duplex, chauffé, pl. bois, 2 balcons, superbe vue. Juillet 1100 \$/m 514 332-2770

**VILLE ST-LAURENT - 6 1/2**  
H-duplex, chauffé, rénové, à 2 pas du centre Place Vertu et bibliothèque. LIBRE. 1350\$ 514-333-4138

**PARIS VII - XV Champ-de-Mars**  
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 Tt équipé, très ensoleillé. Sur jardin Sem/mois 514 272-1803

**PROVENCE**  
Vallée du Rhône  
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Entièrement ensoleillée. Internet.  
[www.bonnevisite.ca/nyons](http://www.bonnevisite.ca/nyons)  
[mariehelarie@gmail.com](mailto:mariehelarie@gmail.com)  
819 658-1218

**MÉTRO SNOWDON**  
Haut duplex, grand 6 1/2 rénové, ensol., 3 ch., balcons, lav./sec. s.s., pl. bois, 2 électros. JUILLET. 1 750 \$ chauffé. 514-714-9861

**VNR bas duplex, grand 7 1/2**  
a/c. Garage. Poss. accès jardin. Juillet. 1500\$ 514 564-4996

**MOREAU & SHERBROOKE**  
R.de c. 1500 p.c., aspect loft, rénové avec goût, calme, bois franc. Stat. Jardin. 2 min. métro. 1 685\$. 514 848-9770 514 206-9770

**VILLE ST-LAURENT - 6 1/2**  
Haut duplex, chauffé, rénové, à 2 pas du centre Place Vertu et bibliothèque. LIBRE. 1350\$ 514-333-4138

**NDG - 5 1/2 - Haut duplex rénové.**  
Pl. bois. Face parc, près bus. Libre. 1125\$. 514 481-8043

**VILLE ST-LAURENT - 6 1/2**  
Rénové, bois fr., chauffé, 4 électros. JUILLET. ou av. 1390\$ 514-733-9614

**Outremont - Duplex 6 1/2, r. de c.**  
Garage. 2 électros. Les entrées. 1 600\$ chauffé. Réf. 514 737-6169

**PLATEAU**  
3 1/2 - 4 1/2 - 6 1/2  
700\$ à 1535\$  
[www.locationduplateau.com](http://www.locationduplateau.com)  
Libres 514 598-5872

**170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER**

**PROVENCE**  
Vallée du Rhône  
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Entièrement ensoleillée. Internet.  
[www.bonnevisite.ca/nyons](http://www.bonnevisite.ca/nyons)  
[mariehelarie@gmail.com](mailto:mariehelarie@gmail.com)  
819 658-1218

**170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER**

**PROVENCE**  
Vallée du Rhône  
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Entièrement ensoleillée. Internet.  
[www.bonnevisite.ca/nyons](http://www.bonnevisite.ca/nyons)  
[mariehelarie@gmail.com](mailto:mariehelarie@gmail.com)  
819 658-1218

**176 CHALET À LOUER**

**GASPÉSIE - Baie des Chaleurs Paspébiac. Maison à la sem.**  
De juin à octobre  
1 800 463-0890  
[www.aubergeduparc.com/maison](http://www.aubergeduparc.com/maison)

**598 SERVICES DIVERS**

**598 SERVICES DIVERS**

**303 ANTIQUITÉS**

**MTM International**  
Nous achetons : or, argent, bijoux et tous objets de collections  
vente de successions  
[mtminternational.ca](http://mtminternational.ca)  
514-527-1526

**MAGOG**

Pour vos réunions d'affaires, réceptions de tout genre, 4 salles privées, menu du terroir.  
[www.auxjardinschampêtres.com](http://www.auxjardinschampêtres.com)

**307 LIVRES ET DISQUES**

**NAVARRÉ, Michèle (née Bérubé) 1942-2014**

**\*Librairie Bonheur d'Occasion\***  
achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142  
1317, av. du Mont-Royal Est

À la Maison de soins palliatifs Source Bleue de Boucherville, le 28 mai, est décédée Michèle Navarre, veuve de Jean-Marie Navarre.

**506 ARGENT DEMANDÉ OU À PRÊTER**

**ArgentDirect.com**  
Prêts de 500 \$ et plus, sans enquête de crédit, approbation 1h.  
1-888-374-5777

Elle laisse dans le deuil ses sœurs Danielle, Denyse (Bernard Myette), sa belle-sœur Francine Leroux (feu Yves Bérubé), ses nièces Anne-Marie Sheahan (Christian Immer), Sylvie et Dominique Bérubé, ainsi que Maggy Larouche (Jean-François Roy), ses petits-neveux et petites-nièces Camille, Maximilien, Elsa, Léon et Zoé, de même que les membres de sa belle-famille Navarre, tous de France, ainsi que de nombreux parents et amis.

**515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE**

**VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU LAÉNTIT ?**  
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

La famille recevra les condoléances au complexe funéraire Urgel Bourgie, 816, ave Sainte-Croix (angle de l'Église), Saint-Laurent.

**575 DÉMÉNAGEMENTS**

**LES DÉMÉNAGEMENTS BRETON-SAVARD**  
Emballage - Entreposage - Pianos. Assurances compl. Estim. gratuite.  
[info@bretonsavard.com](mailto:info@bretonsavard.com)  
514 254-1447

**URGEL BOURGIE**

Consultez notre registre au [urgelbourgie.com](http://urgelbourgie.com) / 514 735-2025

**515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE**

**VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU LAÉNTIT ?**  
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

le vendredi 6 juin de 19h à 22h, ainsi que le lendemain à compter de 10h. Les funérailles auront lieu le samedi 7 juin à 11h en l'église Saint-Laurent, 809, ave Sainte-Croix, Saint-Laurent.

**575 DÉMÉNAGEMENTS**

**LES DÉMÉNAGEMENTS BRETON-SAVARD**  
Emballage - Entreposage - Pianos. Assurances compl. Estim. gratuite.  
[info@bretonsavard.com](mailto:info@bretonsavard.com)  
514 254-1447

Des dons à la Maison Source Bleue seraient très appréciés, au lieu de fleurs. [www.maisonsourcebleue.ca](http://www.maisonsourcebleue.ca)

**Gratuit !**

À la famille éprouvée :  
Le journal Le Devoir postera gratuitement une copie plastifiée de l'avis public.  
Demandez-le au : 514 525-1149  
[necrologie@lememorial.com](http://necrologie@lememorial.com)

**URGEL BOURGIE**

Consultez notre registre au [urgelbourgie.com](http://urgelbourgie.com) / 514 735-2025

**170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER**

**PARIS**  
Atelier-loft meublé, libre juillet-août. Équipé, 2 chambres, ensoleillé, calme, sur allée privée, table à l'extérieur sous les arbres. Sympathique quartier de Belleville. Métro Télégraphe (15 min. de Châtelet). 2900\$/mois (800\$/sem). 33.1.40.30.09.14  
[riouxchristian@yahoo.com](mailto:riouxchristian@yahoo.com)  
<http://riouxchristian.e-monsite.com/>

le samedi 7 juin 2014 de 13h30 à 16h. Un hommage et une réception suivront.

**170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER**

**À PARIS - Montmartre**  
Près des vignes, charmant appt. 3 pièces, tout équipé. 1 à 4 pers. Sem/mois. 450 677-3727

le samedi 7 juin 2014 de 13h30 à 16h. Un hommage et une réception suivront.

**170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER**

**PROVENCE**  
Vallée du Rhône  
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Entièrement ensoleillée. Internet.  
[www.bonnevisite.ca/nyons](http://www.bonnevisite.ca/nyons)  
[mariehelarie@gmail.com](mailto:mariehelarie@gmail.com)  
819 658-1218

Quiconque souhaitant contribuer par un témoignage pourra le faire. Au lieu de fleurs, des dons à La Fondation Institut de Gériatrie de Montréal seraient appréciés.

**170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER**

**PROVENCE**  
Vallée du Rhône  
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Entièrement ensoleillée. Internet.  
[www.bonnevisite.ca/nyons](http://www.bonnevisite.ca/nyons)  
[mariehelarie@gmail.com](mailto:mariehelarie@gmail.com)  
819 658-1218

le samedi 7 juin 2014 de 13h30 à 16h. Un hommage et une réception suivront.

**170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER**

**PROVENCE**  
Vallée du Rhône  
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Entièrement ensoleillée. Internet.  
[www.bonnevisite.ca/nyons](http://www.bonnevisite.ca/nyons)  
[mariehelarie@gmail.com](mailto:mariehelarie@gmail.com)  
819 658-1218

le samedi 7 juin 2014 de 13h30 à 16h. Un hommage et une réception suivront.

**170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER**

**PROVENCE**  
Vallée du Rhône  
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Entièrement ensoleillée. Internet.  
[www.bonnevisite.ca/nyons](http://www.bonnevisite.ca/nyons)  
[mariehelarie@gmail.com](mailto:mariehelarie@gmail.com)  
819 658-1218

le samedi 7 juin 2014 de 13h30 à 16h. Un hommage et une réception suivront.

## AVIS DE DÉCÈS

**176 CHALET À LOUER**

**GASPÉSIE - Baie des Chaleurs Paspébiac. Maison à la sem.**  
De juin à octobre  
1 800 463-0890  
[www.aubergeduparc.com/maison](http://www.aubergeduparc.com/maison)

**598 SERVICES DIVERS**

**598 SERVICES DIVERS**

**NAVARRÉ, Michèle (née Bérubé) 1942-2014**

À la Maison de soins palliatifs Source Bleue de Boucherville, le 28 mai, est décédée Michèle Navarre, veuve de Jean-Marie Navarre.

Elle laisse dans le deuil ses sœurs Danielle, Denyse (Bernard Myette), sa belle-sœur Francine Leroux (feu Yves Bérubé), ses nièces Anne-Marie Sheahan (Christian Immer), Sylvie et Dominique Bérubé, ainsi que Maggy Larouche (Jean-François Roy), ses petits-neveux et petites-nièces Camille, Maximilien, Elsa, Léon et Zoé, de même que les membres de sa belle-famille Navarre, tous de France, ainsi que de nombreux parents et amis.

La famille recevra les condoléances au complexe funéraire Urgel Bourgie, 816, ave Sainte-Croix (angle de l'Église), Saint-Laurent.

le vendredi 6 juin de 19h à 22h, ainsi que le lendemain à compter de 10h. Les funérailles auront lieu le samedi 7 juin à 11h en l'église Saint-Laurent, 809, ave Sainte-Croix, Saint-Laurent.

Des dons à la Maison Source Bleue seraient très appréciés, au lieu de fleurs. [www.maisonsourcebleue.ca](http://www.maisonsourcebleue.ca)

**Gratuit !**

À la famille éprouvée :  
Le journal Le Devoir postera gratuitement une copie plastifiée de l'avis public.  
Demandez-le au : 514 525-1149  
[necrologie@lememorial.com](http://necrologie@lememorial.com)

**URGEL BOURGIE**

Consultez notre registre au [urgelbourgie.com](http://urgelbourgie.com) / 514 735-2025

le samedi 7 juin 2014 de 13h30 à 16h. Un hommage et une réception suivront.

Quiconque souhaitant contribuer par un témoignage pourra le faire. Au lieu de fleurs, des dons à La Fondation Institut de Gériatrie de Montréal seraient appréciés.

**URGEL BOURGIE**

Consultez notre registre au [urgelbourgie.com](http://urgelbourgie.com) / 514 735-2025

**URGEL BOURGIE**

Consultez notre registre au [urgelbourgie.com](http://urgelbourgie.com) / 514 735-2025

**URGEL BOURGIE**

Consultez notre registre au [urgelbourgie.com](http://urgelbourgie.com) / 514 735-2025

**AQETA**  
Association québécoise des troubles d'apprentissage

**moi. AUSSI JE SUIS CAPABLE**

Le droit d'apprendre depuis 1966  
[aqeta.qc.ca](http://aqeta.qc.ca)

## ACTUALITÉS

## Les travailleuses du sexe se disent boudées par Ottawa

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Les travailleuses du sexe n'ont pas l'impression d'avoir été écoutées par Ottawa dans le processus d'élaboration de la nouvelle loi sur la prostitution. Et les chiffres leur donnent raison. Selon les statistiques obtenues par *Le Devoir*, à peine 0,4% des personnes consultées par le gouvernement fédéral sont engagées dans ces activités.

Le ministère de la Justice a confirmé que, sur les quelque 31 000 réponses obtenues dans le cadre de sa consultation publique sur la prostitution, à peine 131 provenaient « de fournisseurs de services sexuels, moyennant rétribution, et d'organisations les représentant ». Ottawa déposera son projet de loi, qu'on annonce court et très simple, ce mercredi après-midi.

Dans la foulée de la décision de la Cour suprême ayant invalidé trois dispositions-clés du Code criminel sur la prostitution, le gouvernement a demandé à la population de lui dire comment il devrait légiférer. Les résultats de cette consultation (favorables à une criminalisation des clients) ont été rendus publics lundi. Les groupes représentant les travailleuses du sexe en démolissent la validité scientifique.

## Biaisée

Anna-Aude Caouette, du groupe Stella, qualifie cette consultation de « pas adéquate et biaisée ». « Juste le fait qu'on pouvait y répondre plusieurs fois et qu'il n'y avait pas de section spécifique pour les travailleuses du sexe pose problème. »

En effet, le ministère de la Justice reconnaît qu'il était « possible que plusieurs personnes soumettent des réponses à partir de la même adresse de protocole Internet [IP] ». Selon le groupe Maggie's, ce processus de consultation a pu être noyauté par des groupes d'intérêt. « Cette consultation en ligne était une farce, lance Jean McDonald, la directrice générale du groupe représentant les travailleuses du sexe de Toronto. Ça aurait pu être une communauté religieuse ayant son propre ordre du jour qui remplit des formulaires. »

Autant chez Stella que chez Maggie's, on déplore qu'Ottawa n'ait pris aucune mesure significative pour consulter les travailleuses du sexe avant d'aller de l'avant avec son projet de loi. Une consultation en ligne, fait-on aussi valoir, n'est pas un moyen adéquat de rejoindre ces personnes, qui vivent parfois dans des contextes défavorisés ou en refuge.

Les deux organisations ont l'impression que les dés étaient pipés d'avance. « Le gouvernement fédéral avait opté pour le modèle nordique bien avant que cette consultation ne débute », pense M<sup>me</sup> McDonald. Les deux femmes prédisent que, si Ottawa choisit de criminaliser les clients des prostituées, alors le gouvernement fédéral se retrouvera une fois de plus devant les tribunaux. Car, disent-elles, cette criminalisation fera perdurer le climat d'insécurité dans lequel ces femmes évoluent, climat qui est à l'origine de l'invalidation des lois.

Le Devoir



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

## YOO Montréal, un complexe immobilier signé Starck

John Hitchcox (notre photo), l'un des promoteurs immobiliers les plus renommés au monde, a fait un saut rapide, mardi matin, dans le quartier Griffintown pour présenter son dernier projet: le luxueux complexe immobilier YOO Montréal. C'est un jeune entrepreneur québécois, Maxime Lachance, qui l'a convaincu de signer avec lui un partenariat pour construire un immeuble de 91 unités dont les prix varieront de 350 000\$ à 6 millions et qui seront surtout conçues par le célèbre designer français Philippe Starck. Un texte à lire à [www.ledevoir.com/blogue-urbain](http://www.ledevoir.com/blogue-urbain).

## ANGLAIS INTENSIF

## Une étude de l'ENAP donne du poids aux intentions des libéraux

LISA-MARIE GERVAIS

Un rapport vient conforter le gouvernement libéral dans ses intentions d'implanter le programme d'anglais intensif en 6<sup>e</sup> année dans toutes les écoles du Québec. Produite par l'École nationale d'administration publique (ENAP) à la demande de l'ex-ministre de l'Éducation Marie Malavoy, l'étude laisse entendre que le programme est, règle générale, perçu comme ayant des « effets positifs ». Cela est toutefois un peu moins vrai pour les élèves handicapés et en difficulté d'apprentissage.

Cela « ne [semble] pas être en contradiction avec les propositions » du Parti libéral du Québec, a déclaré le ministre de l'Éducation, Yves Bolduc. Il compte s'appuyer aussi sur l'avis que le Conseil supérieur de l'éducation rendra public cet été.

Les auteurs ont également conclu que « des efforts additionnels sont nécessaires pour augmenter » les heures d'anglais. Ils font valoir deux « raisons stratégiques majeures », soit l'ampleur de la demande pour ce type de programme et l'impératif de compter sur des individus bilingues dans une société qui aspire à la « prospérité économique ».

À ce compte-là, il n'y aura jamais assez d'heures d'enseignement d'une langue qui garantit le succès économique et la mobilité sociale, ont ironisé Virginie Hébert et Frédéric Lacroix, des parents qui militent contre le programme.

Le rapport, très détaillé et complexe, a été réalisé à partir de sondages sur les opinions et les perceptions des acteurs du milieu (directions d'école, parents, enseignants, etc.) « étant donné qu'il n'y a pas de données probantes disponibles pour l'instant ». C'est justement « la plus grande déception » de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ). « Ça s'appuie sur des perceptions », a dit la présidente, Josée Scalabrini. « On attendait

67%

Des parents interrogés sont « très enthousiastes » et croient à un impact positif sur l'enseignement des autres matières

« On attendait un portrait réel de la situation et on n'en a pas. Il manque des éléments importants. »

Josée Scalabrini, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement

un portrait réel de la situation et on n'en a pas. Il manque des éléments importants. »

## Impact positif sur l'apprentissage

Le programme d'anglais intensif en 6<sup>e</sup> année consiste à enseigner la langue de Shakespeare la moitié de l'année et de concentrer les autres ma-

tières dans l'autre moitié. Les résultats indiquent que l'impact sur l'apprentissage en général des élèves est de « positif » à « très positif », pour les parents, les directions d'école et les directeurs des services éducatifs dans les commissions scolaires. Les enseignants seraient en majorité d'accord sur ce point.

Toutefois, concernant les effets du programme sur les français et les autres matières, les parents sont « très enthousiastes » et croient à un impact positif (67%), tandis que les directeurs d'école, par exemple, sont « moins affirmatifs à ce sujet ». L'effet de l'anglais sur les autres matières serait « neutre », de l'avis des enseignants titulaires.

Il n'y a que pour les élèves en difficulté que les perceptions de l'enseignement de l'anglais intensif sont moins positives. Environ 50% des parents voient d'un bon œil l'impact du programme sur la réussite de leur enfant, mais le quart juge qu'il aurait produit un effet « plutôt » ou « très » négatif.

Les chercheurs de l'ENAP ont également analysé l'enseignement de l'anglais au premier cycle du primaire, un programme qui avait été implanté en 2006 et qui n'avait pas fait l'objet d'une évaluation. Le bilan est, somme toute, positif.

Avec Marco Bélair-Cirino  
Le Devoir

## Philippe aide les gens à grandir

Parce que son université l'a accommodé et que son employeur lui a fait confiance, Philippe, qui a une incapacité visuelle, oeuvre comme psychologue depuis maintenant cinq ans.



ENSEMBLE,  
BÂTISSONS UNE SOCIÉTÉ  
PLUS INCLUSIVE.

Du 1<sup>er</sup> au 7 juin

Semaine québécoise des personnes handicapées

[www.ophq.gouv.qc.ca/sqph](http://www.ophq.gouv.qc.ca/sqph)

Office des personnes  
handicapées

Québec

## PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

## Le futur commissaire attaque un projet de loi conservateur

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

L'opposition s'inquiétait de voir un nouveau commissaire à la protection de la vie privée frileux de critiquer le gouvernement au sein duquel il travaille comme fonctionnaire depuis 30 ans, mais le futur commissaire leur a montré les crocs mardi. À l'occasion de sa première comparution publique, Daniel Therrien a vilipendé un projet de loi chouchou du gouvernement conservateur.

De l'avis de ce conseiller juridique au ministère de la Justice, le projet de loi sur la cyberintimidation a « besoin d'une étude plus approfondie ». M. Therrien a carrément réclaté — à l'instar de commissaires à la vie privée provinciaux et d'experts dans le domaine — que le projet de loi C-13 soit scindé, afin d'en étudier davantage les mesures autorisant le partage d'informations personnelles d'internautes aux autorités gouvernementales sans mandat. Le C-13 octroie aussi de nouveaux pouvoirs policiers pour mener des enquêtes dans Internet.

## Des preuves à faire

« Bien sûr, tout le monde s'entend sur la création d'un crime de cyberintimidation qui se trouve dans ce projet de loi. Je conviendrais aussi que le Canada doit moderniser ses lois d'enquêtes criminelles à l'ère d'Internet », a concédé M. Therrien.

« Mais la justification d'avoir des informations personnelles visées dans cette loi, c'est que cela est l'équivalent de ce que l'on retrouve dans un bottin téléphonique [...] Les adresses IP sont bien plus qu'une information téléphonique, car elles incluent des informations sur les intérêts [des internautes] et leur géolocalisation, a-t-il fait valoir en comité parlementaire. Je n'ai vu aucune preuve jusqu'à présent qu'un tel niveau d'informations personnelles telles que les adresses IP soit requis, particulièrement par une divulgation volontaire sans mandat. »

La réponse des conservateurs ne s'est pas fait attendre. « Non », a tranché le ministre de la Justice Peter MacKay, la loi est

constitutionnelle et elle ira de l'avant « dans sa forme actuelle ».

À peine Stephen Harper a-t-il annoncé la nomination de M. Therrien que les néodémocrates et des experts de la protection de la vie privée se sont inquiétés de voir un commissaire — avocat de formation — sans expérience dans le domaine. D'autant plus qu'il était responsable de la sécurité publique, de la défense et de l'immigration au ministère de la Justice et qu'il s'est penché sur des politiques qu'il devra maintenant surveiller.

## Coudées franches

À cela, M. Therrien a rétorqué qu'il n'a pas participé à la préparation de C-13. « Et je ne vois pas d'autre conflit d'intérêts qui m'empêcherait d'agir. » Si jamais un cas se présentait, il pourrait en vertu de la loi nommer un commissaire ad hoc, a-t-il noté.

Son rôle à la Justice était « de conseiller le gouvernement quant à la légalité de ses actions, et non pas de prendre ces actions moi-même. Si je deviens commissaire, je ne serai plus lié par mon devoir d'allégeance à l'exécutif. Et j'exercerai mes responsabilités en toute indépendance », a-t-il fait valoir aux députés.

Néanmoins, le chef néodémocrate Thomas Mulcair demeure convaincu que M. Therrien est « en évident conflit d'intérêts » puisqu'il a conseillé la GRC et les services secrets.

M. Therrien est « un candidat très qualifié, le meilleur candidat pour ce poste », a répliqué le président du Conseil du Trésor, Tony Clement.

Les libéraux appuient de leur côté le choix de M. Therrien. Le député Irwin Cotler s'est dit convaincu qu'il a « l'expérience et l'expertise » nécessaires. Mais il aurait préféré, comme les néodémocrates, avoir « plus de temps » pour le rencontrer, de même que des experts, et étudier sa nomination.

Les conservateurs — majoritaires au comité — ont cependant confirmé la candidature de M. Therrien. Le Sénat — où les conservateurs ont aussi la majorité — se prononcera ce mercredi.

Le Devoir

Desjardins présente

**Les Défis de l'été 2014**

en collaboration avec

Cascades

**Défi du Centre-du-Québec**  
Samedi 21 juin • Victoriaville

**Défi des Cantons-de-l'Est**  
Samedi 6 septembre • Bromont

CHOIX DE PARCOURS  
75, 100, 125 ou 150 KM

L'inscription aux Défis de l'été inclut le lunch à la halte-dîner ou à l'arrivée, un cadeau-souvenir ainsi que l'encadrement professionnel sur route.

FORMEDICA LE DEVOIR KEURIC

Inscrivez-vous maintenant!  
[velo.qc.ca](http://velo.qc.ca)

Vélo Québec

photo: Gaëtan Fontaine

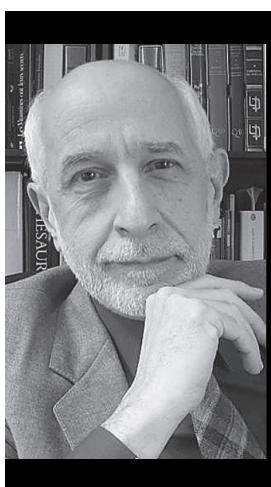
## Congédié ?

Voyez

**François Gendron**  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545



# ÉDITORIAL

## DROIT FAMILIAL

### Mariage pour tous ?

Le Conseil du statut de la femme (CSF) rompt avec sa position traditionnelle à propos de l'union de fait pour suggérer au gouvernement québécois de reconnaître aux conjoints de fait les mêmes droits que ceux des personnes mariées. Sa proposition, qui équivaut à étendre à tous les obligations du mariage, soulève plusieurs questions.

Cette intervention du CSF survient dans la foulée de la décision de la Cour suprême, dans l'affaire *Eric c. Lola*, rendue en janvier 2013. La demanderesse invoquait le caractère discriminatoire du Code civil du Québec envers les conjoints de fait, qui n'ont pas les mêmes droits que ceux des couples mariés en ce qui a trait à la pension alimentaire et au partage du patrimoine familial. La cour avait reconnu qu'il y avait discrimination, mais elle avait jugé que le Code civil n'était pas anticonstitutionnel. Elle avait invité le Québec à se pencher sur cette différenciation de droits, mandat qui a été confié à un comité d'experts présidé par le juriste Alain Roy.

L'union de fait et le mariage offrent aux conjoints des engagements et des choix différents que, jusqu'ici, le CSF défendait en dépit du traitement différencié qui en résulterait au plan des droits. On jugeait que l'entrée massive des femmes sur le marché du travail leur donnerait une autonomie économique, les placerait en position d'égalité au sein du couple et les rendrait capables de négocier les aspects économiques de leur union et de leur rupture.

Aujourd'hui, l'union de fait, note le CSF, s'est répandue, puisque le nombre de couple faisant ce choix s'est multiplié par quatre en 25 ans. En 2011, il y avait 37,8% des ménages québécois qui partageaient ce statut. Les naissances hors du mariage sont d'ailleurs devenues majoritaires, ce qui pose le problème d'équité soulevé dans l'affaire *Eric c. Lola*. Lorsqu'il y a rupture d'une union de fait, les seules obligations sont envers les enfants. Il n'y a pas d'obligation alimentaire ni de partage du patrimoine familial. Le conjoint le plus vulnérable, généralement la femme, sera désavantagé, contrairement à la femme mariée. Indirectement, les enfants pourront être victimes de cette discrimination.

Il y a un réel problème d'équité. Dans un rapport d'étape, le comité d'Alain Roy recommande de soumettre au droit familial les couples en union au moment de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Il y a là un tournant dans la vie d'un couple, car le choix d'avoir un enfant est une confirmation tacite d'un projet de vie commune qui entraîne des responsabilités.

Le CSF croit qu'il faut aller plus loin. Le droit familial s'appliquerait après 24 mois de vie commune. On justifie cette recommandation par la conviction que le «choix éclairé» fait en toute connaissance de cause pour l'union de fait ne tient plus chez la très grande majorité des femmes. Il y a absence d'information et, très souvent, l'union de fait est moins un choix qu'un état acquis.

Le conseil se défend de vouloir «marier de force» tous les Québécois, puisqu'on prévoirait un droit de retrait pour ceux qui veulent garder leur liberté. Pour ne pas se soumettre au droit familial, il faudrait toutefois passer chez le notaire. Cela ressemble néanmoins au mariage pour tous, qui viendra avec son lot d'effets pervers, notamment pour les jeunes et les gays.

La recherche d'une plus grande équité entre les couples mariés et les couples en union de fait est nécessaire. La proposition du comité d'Alain Roy est certainement à retenir. Faut-il faire plus? Faut-il que ce soit par une mesure aussi universelle que celle mise de l'avant par le CSF? Est-il nécessaire de déresponsabiliser les individus en limitant leurs choix? On s'appuie sur le fait que les femmes sont mal informées des conséquences du choix qu'elles font de l'union de fait. Mais cette prémisses se doit d'être contestée. Sur ce sujet, il n'y a jamais eu de véritable campagne d'information.

## ÉLECTION EN SYRIE

### Le martyr syrien

Il y a peu, des journalistes ont filmé le cœur de la ville syrienne baptisée Homs. Le résultat est si saisissant, dans le sens le plus morbide qui soit, qu'il aspire tout effort de compréhension. On se croirait en effet dans une bande dessinée d'Enki Bilal ou encore devant des ruines écossaises du haut Moyen Âge ou, plus précisément et plus réalistement, devant les ruines de la ville allemande de Dresde en février 1945. Chose certaine, une fois ces images vues, on comprend mieux ce propos de l'écrivain Michel Kilo, recueilli par le journal *Le Monde*, à propos du scrutin tenu mardi en Syrie: «C'est comme si Hitler avait organisé une élection en 1944.»

Dans ce nouvel épisode de la tragédie syrienne, qui a fait au-delà de 150 000 morts, 3 millions de réfugiés et 6 millions de déplacés, tous les traits qu'on sait liés au sordide, au sadisme, à l'hallucination ou encore à la «farce tragique», pour reprendre le mot du ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, sur ce sujet, tous les traits donc sont réunis. Car les Syriens ont été invités à voter alors que leur pays est à l'image de Homs: détruit! Détruit et dans un état de pauvreté l'ayant d'ores et déjà ramené 40 ans en arrière.

En ayant commandé une élection présidentielle après trois plébiscites, Bachar al-Assad envoie tout d'abord le message suivant: faire comprendre à tout un chacun que son ambition est de rester en poste le plus longtemps possible. À l'intention de la communauté internationale, son message, selon Kilo, qui est également un des chefs de file de l'opposition, «consiste à dire: "Oubliez tout espoir de transition démocratique, la seule solution au conflit, c'est notre solution."» Quelle est la nature de celle-ci? Ecarter tout accord de paix, ainsi que son comportement à l'égard de l'émissaire de l'ONU, Lakhdar Brahimi, en témoigne. «Bunkériser le régime et sanctuariser la Syrie utile», selon l'analyse d'un diplomate français.

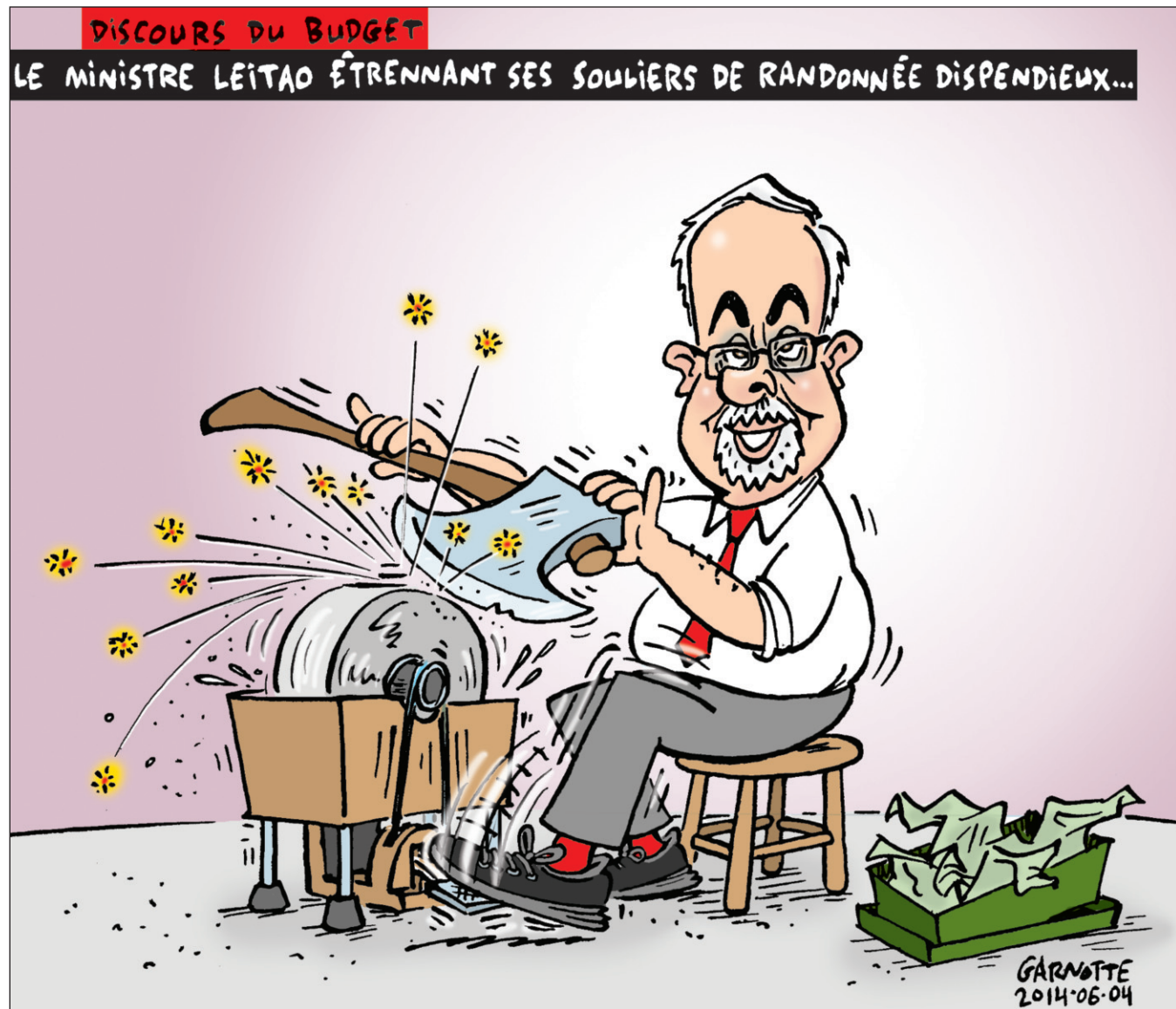
Parmi les signes permettant de faire écho à cette analyse, on a retenu le fait que les observateurs dépêchés sur place pour étudier ou surveiller (sic) le vote de mardi étaient originaires des pays suivants: Iran, Russie, Ouganda, Venezuela et Tadjikistan. Des pays, on ne le soulignera jamais assez, où la fibre démocratique a l'épaisseur du papier à cigarettes. Bref, Assad vient encore une fois de se moquer de son peuple.

On osera écrire qu'il fait cela d'autant plus aisément qu'il jouit du soutien indéfectible de l'Iran, de la Russie et de Hezbollah. Ensemble, ils présentent un front beaucoup, beaucoup plus uni que l'opposition divisée entre les laïques et les djihadistes sunnites financés notamment par des princes saoudiens, qui craignent comme la peste une victoire des premiers. Sinistre!

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Adjointes PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## LETTRES

### A19: rassurez-moi, Monsieur le Maire!

Je ne doute pas de votre conviction, Monsieur le Maire. Depuis des années que vous vous battez pour ce dossier, vous êtes manifestement persuadé que la construction d'une autoroute en plein cœur de Bois-des-Filion est la solution à son sérieux problème d'embouteillage. J'aimerais en être aussi sûr! D'après le projet mis sur la table, les quatre voies urbaines actuelles seront remplacées par une autoroute à six voies: quatre pour les automobiles, une pour les autobus et une autre pour les transports actifs (vélos, piétons, etc.). Je dis: bravo pour les milliers de personnes qui transitent par BDF tous les jours! Bravo aussi pour les transports collectifs et actifs, dont je suis partisans. Mais les résidents, eux, dans tout ça?

J'habite la «vieux partie» de BDF. Vous savez, celle qui donne tout son charme à la ville que vous représentez. Ces vieux chalets reconvertis en maisons, ces grands arbres qui donnent de l'ombre, ce bord de rivière où l'île Garth est encore sauvage, et cela, grâce à vous. Qu'advient-il de ce quartier une fois l'autoroute construite?

Pouvez-vous m'assurer, comme le prétend le BAPE, que les murs antibruit bloqueront efficacement le son des automobiles et motocyclettes passant à toute vitesse, celui des camions qui choisiront sans aucun doute de passer par là et des autobus qui feront la navette? Pouvez-vous me certifier que le trafic croissant qui en résultera – car une autoroute attire toujours davantage de véhicules – ne polluera pas davantage l'air que nous respirons? Pouvez-vous me garantir que les automobilistes qui quitteront l'autoroute pour arriver à Adolphe-Chapleau rouleront à une vitesse raisonnable,

eux qui ont déjà beaucoup de difficulté à le faire? Pouvez-vous m'affirmer que les piétons et les cyclistes n'auront pas à emprunter une passerelle, un viaduc ou toute autre voie sans âme pour enjamber un monstre autoroutier? Oui, je suis très inquiète, monsieur le maire, de ce qui adviendra de notre cher Bois-des-Filion. Je suis inquiète, car j'ai l'impression que, dans votre combat pour débloquer les rues de notre ville, vous avez oublié que des personnes habitent ces rues et cette ville. Tel que je le comprends, le projet avancé par le ministère des Transports avantage bien plus les conducteurs que vos concitoyens. Je vous en prie, rassurez-moi!

Jocelyne Hébert  
 Bois-des-Filion, le 3 juin 2014

### Écoles juives: les hassidiques sont prêts à négocier

Pas question d'enseigner la science ni la religion, dit toutefois leur porte-parole «Négociateur» l'application de la loi? Bon... Soit on se dit: donnons-leur raison; après tout, l'État de droit est bien malmené, pour quoi pas une brèche de plus? Soit on se dit: la loi est la même pour tous, c'est un idéal démocratique à préserver. Je suggère la seconde position et je négocierais comme ceci: la science, ça fait partie de la base de la société et de la formation de base de tout citoyen québécois et c'est obligatoire pour tous. Quant à la religion, c'est évidemment le cours d'éthique et culture religieuse qui est en cause. Reconnaissons d'abord que ce cours a été conçu et implanté par de bons catholiques, entre autres dans le but d'enseigner aux petits Québécois dès le primaire

(ce qui est particulièrement abusif) que ce qui est normal, c'est d'adhérer à une religion, et que, si on est un «Québécois de souche», il est normal d'être catholique. Et supprimons ce cours. Au secondaire, remplaçons-le par un cours obligatoire d'éducation à la citoyenneté et d'initiation aux grandes religions qui ne fasse la promotion d'aucune, de telle manière qu'on ne puisse s'y soustraire pour des raisons de liberté de conscience. Ainsi, on aura supprimé un obstacle à la participation des juifs hassidiques à la société et on respectera mieux la laïcité de l'école et la liberté de conscience de tous.

Jules Desrosiers  
 Outremont, le 2 juin 2014

### Hommage à Guy Taillefer

J'apprends aujourd'hui la fin de la chronique de Guy Taillefer sur l'Inde, qui m'a renseigné pendant plusieurs années sur un univers méconnu situé à l'autre bout du monde. J'en sais plus grâce à lui sur la lutte des femmes, le système des castes, la corruption endémique et... l'oignon, plus essentiel que le safran dans la culture alimentaire indienne. À une époque où les chroniques d'humeur se multiplient et où on licencie les journalistes dans les médias écrits, M. Taillefer a su trouver un ton juste entre l'information pertinente et le «vécu», nous faisant partager ses découvertes sur place. Il était notre témoin privilégié dans ce gigantesque pays. Je souhaite au chroniqueur un bon retour à Montréal et remercie ceux qui lui ont donné l'espace rédactionnel pour lui permettre de nous informer intelligemment.

Mathieu-Robert Sauvé  
 Lecteur fidèle du Devoir  
 Le 2 juin 2014

## LIBRE OPINION

### Le rôle capital de la culture

MARIE LEGROULX  
 Présidente de l'Association des guides touristiques professionnels de Québec

L'Association des guides touristiques professionnels de Québec souhaite participer à la réflexion entreprise dans *Le Devoir*, ces jours derniers, sur la contribution de la culture à l'économie et, de façon plus spécifique, sur la place qu'occupe la culture dans l'industrie touristique de Québec. Notre association se sent interpellée par les textes publiés par Michel Côté, directeur général des Musées de la civilisation (*Développer l'économie par la culture*, 26 mai), et David Mendel, auteur des livres-guides Mendel (*Tourisme et patrimoine culturel, une alliance à cultiver*, 30 mai).

Les guides touristiques de Québec peuvent témoigner de l'importance de la culture pour les touristes qui visitent la ville. Les guides sont en effet des travail-

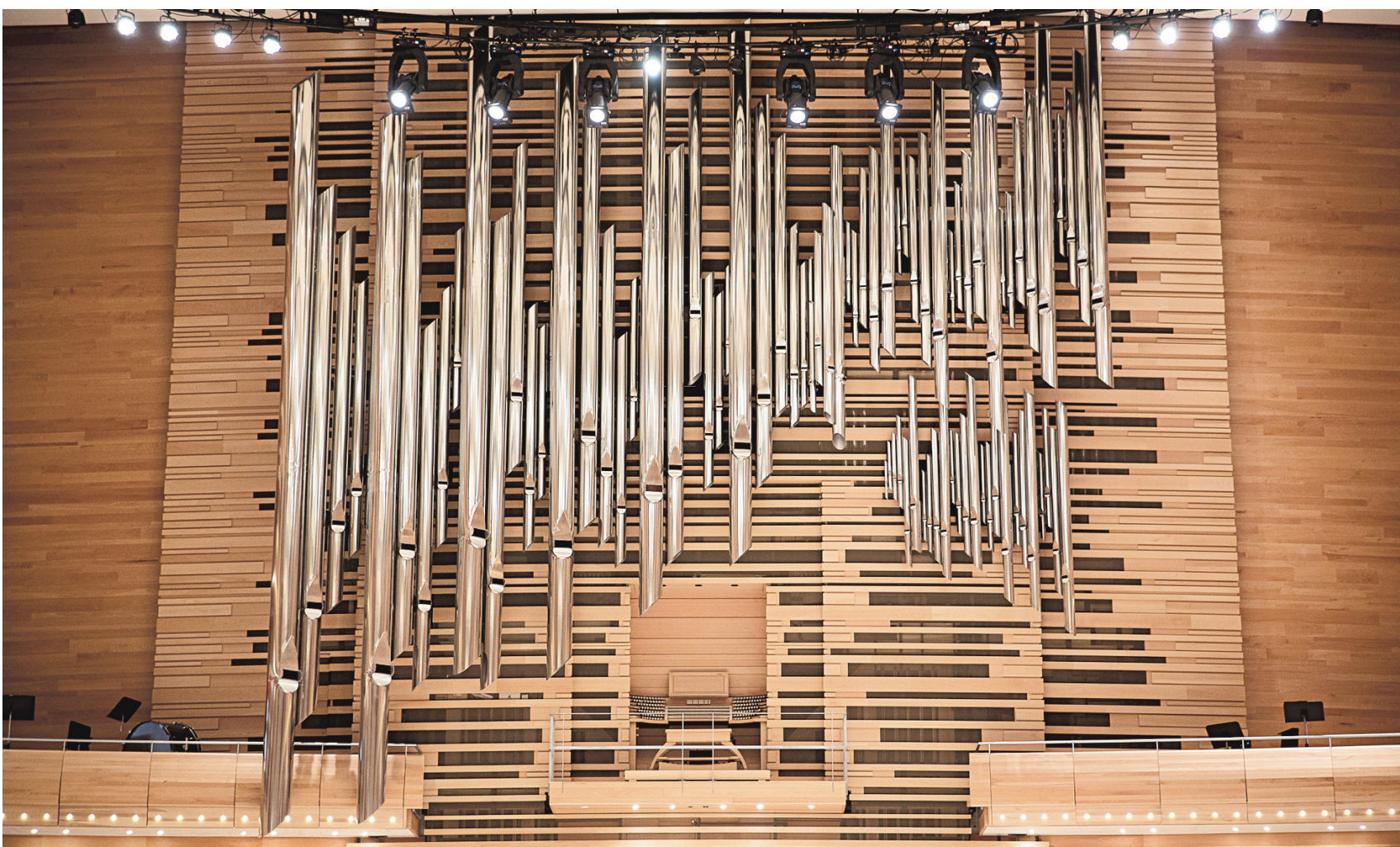
leurs de première ligne, peut-être les seuls de l'industrie touristique qui ont le temps et l'occasion, lors des visites guidées, d'échanger avec les touristes et de répondre à leurs nombreuses questions sur tous les aspects de la société québécoise. Les visiteurs sont, pour la plupart, fascinés par la richesse du patrimoine religieux, la préservation du Vieux-Québec, la qualité des lieux de diffusion culturelle et l'unicité linguistique du Québec en Amérique du Nord.

Et les guides touristiques accrédités de Québec savent de quoi ils parlent! Ce sont souvent des passionnés d'histoire, des amoureux de leur ville et d'actifs consommateurs de culture. En plus d'avoir suivi une formation collégiale spécifique pour la pratique de leur métier à Québec, ils ont fréquemment vécu une vie précédente en tant qu'enseignants, géographes, économistes, traducteurs, gestionnaires, fonctionnaires,

grands curieux et voyageurs. Nombreux sont ceux qui sillonnent les rues de Québec en compagnie de milliers de touristes chaque année. Les guides travaillent trop près du bitume pour être en mesure de fournir des statistiques sur les dépenses des touristes à Québec et le développement économique qui en découle, mais ils sont témoins chaque jour du rôle capital que joue la culture dans le choix de Québec comme destination touristique.

Une grande partie des visiteurs qui viennent à Québec y sont attirés par l'expérience culturelle exceptionnelle que la ville leur fournit. Ils en repartent charmés par son histoire, ses églises, ses musées, son fleuve, ses rues et la surprise d'y trouver une société francophone vivante sur un continent si densément anglophone. La culture et le tourisme sont indissociables à Québec. Il est essentiel de soutenir celle-là pour nourrir celui-ci.

## IDÉES



FRANÇOIS PESANT LE DEVOIR

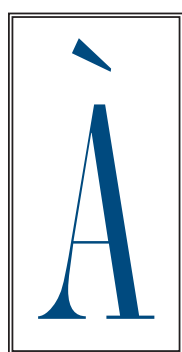
Habituellement, un orgue reçoit le nom de son facteur. On aurait pu se contenter d'offrir cet instrument en mémoire de Pierre Béique, croit l'auteur.

## De la « Place des autres » au « grand orgue Pierre-Béique »

Il est déconcertant que l'on n'ait pas choisi comme œuvre inaugurale une pièce majeure du répertoire canadien

ANTOINE LEDUC

LL.D., ancien secrétaire de la Fédération québécoise des Amis de l'orgue (1997-2003)



quelques nuances près, les époques se suivent et se ressemblent au Québec. Il y a plus de 50 ans était inaugurée, sur fond de controverse, la Place des Arts. Controverse, d'une part, quant au choix du nom, considéré comme un usage impropre en français. Controverse, d'autre part, quant au mandat premier de ce complexe culturel, qui comptait initialement faire la part belle aux productions étrangères au détriment des artistes d'ici, à tel point qu'elle fut rebaptisée, un temps, la « Place des autres ».

Ces jours-ci, l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) poursuit dans cette voie. Du point de vue linguistique, il faut souligner que c'est bien la première fois, à notre connaissance, que l'on affuble un orgue d'un nom autre que celui du facteur qui l'a réalisé. Ainsi, l'on parle habituellement du grand orgue Beckerath de l'oratoire Saint-Joseph, en mémoire du facteur allemand Rudolf von Beckerath qui l'a conçu et installé. On aurait pu se contenter d'offrir cet instrument en mémoire de Pierre Béique, comme c'est parfois la coutume, alors que plusieurs orgues sont dédiés, par exemple, à la mémoire d'anciens combattants ou de mécènes.

Du point de vue artistique, l'OSM, qui s'insère résolument dans la philosophie initiale de

la « Place des autres » — sauf lorsqu'il est question de reléguer les artistes d'ici au rôle de second violon —, persiste et signe à l'occasion du programme inaugural du grand orgue Pierre-Béique. La direction de l'OSM a laconiquement affirmé qu'en réponse aux « critiques du milieu », l'on avait passé une commande à Sammy Moussa, qui gratifie le Tout-Montréal d'une œuvre de dix minutes ayant pour titre *A Globe Itself Infolding* (de très bon goût, mondialisé à souhait). Le maestro Nagano indique qu'il multipliera les commandes afin de « faire entrer l'orgue dans le XXI<sup>e</sup> siècle ». C'est fort bien, mais l'orgue s'y trouve déjà depuis un bon moment...

### Rôle de second plan

En cela, il est déconcertant que l'on n'ait pas choisi comme œuvre inaugurale une pièce majeure du répertoire qu'est le *Concerto pour orgue et orchestre en mi* de Raymond Daveluy, l'un des plus importants musiciens au Canada. C'est aussi fort désolant de constater que hormis les quelques concerts présentés lors du festival d'inauguration, la saison régulière ne confie que quelques récitals au nouvel instrument et, sauf exception, dans un rôle de second plan. Cette posture d'une institution culturelle phare étonne : le répertoire pour orgue est d'une richesse infinie et insoupçonnée, qui se vaut par et en lui-même. Aimer l'orgue et le faire connaître commence par la diffusion de ce répertoire et de ses artistes. Est-il néces-

saire d'investir 5 millions de dollars afin que l'instrument soit confiné à ce rôle ?

Il est utile de rappeler ce qu'écrit le musicologue français Gilles Cantagrel, dans la préface du *Guide de la musique d'orgue* (Fayard, 2012) : « *Le Guide s'efforce de s'ouvrir largement sur de nombreux pays, quand bien même certains auteurs sont peu connus ni joués chez nous* [en France]. *Et si une part généreuse y est faite aux compositeurs français des jeunes générations, ce n'est nullement par chauvinisme ni effet de myopie, mais bien parce qu'on les joue au concert. Par ailleurs, nous nous devons de répondre à cette question : si nous n'aidons pas à faire connaître nos compatriotes, qui s'en chargera ? Il suffit de consulter les ouvrages parus en d'autres pays pour constater chaque fois une option identique.* » Cela est vrai sauf à l'OSM.

La saison régulière ne confie que quelques récitals au nouvel instrument

En terminant, soulignons que le paradigme est familier, car lorsqu'un chef fait son entrée à l'OSM ou, encore, lorsqu'on y assiste à une première, l'histoire de la musique commence à cette date. On affirme avec sérieux que l'orgue, considéré durant des siècles comme un instrument de culte, puisse désormais l'être à titre d'instrument « de musique » à part entière. Comme s'il ne l'était pas avant. Affirmer cela équivaut à dire que les Silbermann, Clicquot, Cavaillé-Coll, Beckerath, ainsi que les Bach, Franck, Vierne, Letondal, Contant, Piché, Laurin et autres facteurs et musiciens n'ont jamais fait de musique... N'en jetez plus, la cour est pleine.

## Le mur



FRANCINE PELLETIER

Comme si les nouvelles n'étaient pas suffisamment déprimantes (déficits, décroissance, désastres environnementaux...), la « radiographie d'une génération » proposée par le dernier sondage CROP-La Presse pourrait plomber le moral pour de bon. Ce n'est pas tant la désaffection souverainiste ici qui surprend, mais plutôt le portrait de jeunes individualistes (« mon job, ma voiture, ma famille »), apolitiques et fiers de l'être, indifférents à tout sauf l'argent, qui désarçonne. La Révolution tranquille, la Crise d'octobre, l'élection du Parti québécois, la lutte des femmes, les batailles constitutionnelles, l'écologie ? Pour les trois quarts des 18-24 ans, c'est comme si rien de tout ça n'avait existé. Le sondage peint un portrait d'un Québec désengagé, ignorant de son passé et replié sur lui-même. Bref, insignifiant. Si on fait fi des « souverainistes progressistes » — plus éduqués, plus politiques et plus ouverts sur le monde, un maigre 19%, il n'y a pas de quoi se féliciter —, environ le tiers des sondés dit n'avoir « aucun intérêt pour ce qui se passe dans la société ». Bel avenir en perspective.

Malgré un portrait on ne peut plus morose de la jeunesse québécoise, cet instantané jette par ailleurs un éclairage cru sur la déconfiture du Parti québécois. D'abord, le sondage confirme non seulement que les jeunes sont peu intéressés par la souveraineté (à 65%), mais que ceux qui le sont, le sont par goût de bâtir un vaste projet collectif, comprenant tous ceux qui se disent Québécois, pas seulement les vieilles souches. On s'en doutait, les jeunes souverainistes n'ont guère prisé le projet de charte du PQ et, par conséquent, lui ont massivement tourné le dos le 7 avril dernier. Si on ajoute tous ceux et celles qui n'ont d'yeux que pour leur compte en banque, jeunes ou vieux, on aperçoit non seulement le mur que le PQ a frappé lors des dernières élections, mais la montagne qui se dresse désormais devant lui.

Ce que le sondage révèle de plus intéressant, en fait, c'est que la souveraineté est intimement liée, du moins pour les jeunes, aux valeurs progressistes et aux études. Plus on sait d'où l'on vient, plus, aussi, on est intéressé par le vaste monde et ouvert à sa diversité, ce qui va de pair avec une certaine connaissance du monde, plus on adhère au projet de bâtir un pays. Vu le nationalisme conservateur qui, depuis 2007, prend de l'ampleur dans les rangs souverainistes, c'est une révélation de taille. En d'autres mots, la catégorisation des Québécois selon l'origine ethnique, religieuse ou autre, comme d'ailleurs la présence d'un Pierre Karl Péladeau, n'est pas tellement porteuse d'avenir.

Le message au PQ est donc on ne peut plus clair. La survie du parti — enfin si l'intention est toujours de faire un pays — repose non seulement sur la promotion décomplexée de la souveraineté — le sondage révèle qu'il y a eu regain de ferveur chez les jeunes autour du référendum de 1995 —, mais sur un retour en force des valeurs progressistes. La dénaturaison a assez duré. Le problème, c'est qu'il existe déjà un parti qui incarne ces mêmes valeurs, Québec solidaire. Problème aggravé par le fait que le terrain « de gauche » qu'occupe QS — et c'est l'autre désopilante révélation de ce sondage — se porte assez mal merci.

« Personnellement, je pense qu'on se préoccupe trop d'environnement au Québec, dit un représentant du « Nouveau Québec inc. », Ludovic Beauregard. *Je ne pense pas que les Albertains se soient freinés à cause de l'environnement, et ce sont eux qui enrichissent le Canada aujourd'hui.* » On lit ça et on arrête de se demander pourquoi le gouvernement Couillard a repris à son compte les décisions controversées de la cimenterie de Port-Daniel ainsi que l'exploration pétrolière de l'île d'Anticosti. Selon le sondage, une majorité de jeunes Québécois n'a d'autres préoccupations que le développement économique, peu importe s'il s'agit, comme dans le cas de Port-Daniel, de la poudre aux yeux.

Le sondage comporte de bonnes nouvelles, c'est sûr, pour les partis de Philippe Couillard et François Legault, puisque ce sont vers eux qu'une majorité de jeunes se tournent. Mais à la place de ces partis, je ne pavoiserais pas trop vite. Si l'heure n'est manifestement pas à l'altruisme et à l'abnégation, il est difficile de croire que les valeurs progressistes qui, n'en déplaise à l'Alberta, ont fait des miracles au Québec depuis 50 ans, responsables à la fois de l'essor de l'éducation, de la culture et de la langue, mais aussi de la Caisse de dépôt et autres fleurons du (vieux) Québec inc., impossible de croire que ces valeurs disparaîtront pour autant.

Nous sommes dans un méchant retour du balancier, mais le propre de ce mécanisme infernal c'est, justement, de « partir dans le sens opposé ». Une question de temps.

fpelletier@ledevoir.com

### AVIS DU CSF SUR LES CONJOINTES DE FAIT

## Une réforme du droit familial nécessaire

SYLVIE LÉVESQUE

Directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

C'est avec beaucoup de satisfaction que la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) a accueilli l'avis du Conseil du statut de la femme publié le 2 juin et intitulé « Pour une véritable protection juridique des conjointes de fait ». En effet, comment ne pas se réjouir du nombre grandissant de voix qui s'élèvent pour réclamer, comme la Fédération le fait depuis des années, une meilleure reconnaissance juridique des conjoints de fait ! Ainsi, le Conseil estime lui aussi « qu'il est temps que les conjointes et les conjoints de fait bénéficient d'une véritable protection juridique, car la réalité sociale québécoise a beaucoup changé depuis 1980, année de la dernière réforme majeure du droit de la famille ».

Aux partisans de la liberté de choix, position jadis adoptée par le Conseil, cet avis ajoute ceci : « Comme le révèlent les plus récents sondages de la Chambre des notaires, la majorité des couples en union de fait ignorent toujours que le droit actuel ne leur procure pas la même protection juridique qu'aux conjoints mariés. Quant aux contrats d'union de fait, les mêmes

sondages révèlent que peu de couples y recourent. Ces données et l'absence d'égalité de fait entre les conjoints et les conjointes amènent donc le Conseil à remettre en cause le caractère éclairé des choix faits par les femmes pour une forme d'union plutôt qu'une autre. »

Le Conseil vient donc gonfler les rangs de celles et ceux qui pressent le gouvernement du Québec d'agir afin de mieux faire correspondre le droit aux réalités familiales actuelles. Le Comité consultatif sur le droit de la famille, mis sur pied suite à la décision fort partagée de la Cour suprême dans l'affaire *Éric c. Lola*, avait lui aussi conclu à la nécessité de réformer le droit familial dans sa globalité. Dans un avis publié à l'automne 2013, le Comité reconnaissait clairement l'existence d'un « décalage significatif entre le modèle familial reconnu par le Code civil et les diverses configurations conjugales et familiales ». À l'unanimité, les membres du Comité avaient alors conclu à la nécessité de réformer le droit de la famille dans sa globalité.

### Une référence crédible

Rappelons que notre Fédération avait obtenu le statut d'intervenante dans l'affaire *Éric c. Lola* pour sensibiliser la population au fait que les enfants issus d'une union de fait (qui représentent pourtant près de 60% des enfants québécois) ne bénéficient pas des mêmes droits que les enfants nés de parents

mariés, et que cela a des impacts financiers importants sur leur niveau de vie au moment de la rupture de leurs parents. Or, il semble que les efforts de la Fédération aient porté leurs fruits puisque dans l'avis du CSF où nos interventions sont citées à plusieurs reprises ! D'ailleurs, seules la FAFMRQ et une poignée de juristes du Québec demandent depuis plusieurs années une réforme du droit de la famille.

La FAFMRQ ne peut que se réjouir qu'une référence aussi crédible que le Conseil du statut de la femme reconnaisse la nécessité de revoir l'encadrement juridique des conjoints de fait, mais elle presse également la nouvelle ministre de la Justice de procéder rapidement aux prochaines étapes devant mener à une réforme du droit familial. Il est inacceptable que les enfants nés hors mariage continuent d'être traités différemment des enfants issus de parents mariés ! Si les conjoints de fait sont considérés de la même façon que les couples mariés au sens de la fiscalité, pourquoi ne le seraient-ils pas au moment d'assurer une meilleure protection des enfants en cas de rupture ? La bataille juridique a pris fin et elle a déjà commencé à se mener sur le plan politique, mais le débat doit impérativement inclure l'ensemble de la société puisque ce sont les familles elles-mêmes qui sont ici concernées. Leur voix aussi doit s'élever !

### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale : Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boissvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfall (reporters); information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Héléne Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre); information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettono-Parazelli (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin (pupitre); équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Mungier, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); correction : Andrée Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétariat); Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commiss). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elinam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Elise Girard (secrétariat). PRODUCTION Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

## ACTUALITÉS

## HARPER

SUITE DE LA PAGE 1

constitutionnel vital. La nomination du juge Gascon prend effet le 9 juin 2014 [lundi], indique la porte-parole du ministre de la Justice, Paloma Aguilar. «Autant le Parti libéral que le NPD nous ont demandé de manière répétée de combler rapidement ce siège. En nommant le juge Gascon, c'est précisément ce que nous faisons.»

Le jugement invalidant la nomination de Marc Nadon a été rendu... il y a deux mois et demi. En 2008, le juge Thomas Cromwell avait lui aussi été nommé sans passer par un tel comité. À ce moment, le gouvernement minoritaire de Stephen Harper traversait une crise parlementaire sans précédent alors que l'opposition menaçait de le renverser.

Clément Gascon est juge depuis 2002 et siège à la Cour d'appel du Québec depuis deux ans. Il est spécialisé en droit commercial. L'homme de 54 ans a fait ses études de droit à McGill. Sa nomination ne modifie pas le ratio hommes-femmes à la Cour: il est encore de six pour trois.

La ministre québécoise de la Justice, Stéphanie Vallée, s'est réjouie de cette nomination. «Je suis

très satisfaite de la nomination du juge Gascon, je suis très satisfaite que le poste ait été pourvu et je suis surtout satisfaite de la collaboration qui a été établie dès mon entrée en fonction avec mon homologue fédéral.»

On en déduit que le nom de M. Gascon figurait sur la liste de candidats soumise par Québec au ministre de la Justice, Peter MacKay. On n'en a cependant pas la garantie, car cette liste est confidentielle. Des reportages du *Globe and Mail* ont laissé entendre que M. Gascon n'était pas sur la liste initiale des préférences d'Ottawa et que, pour cette nomination seulement, Ottawa s'en tiendrait aux préférences de Québec. Le bureau du ministre MacKay avait par la suite rappelé qu'il n'était pas question de laisser Québec choisir «ses» juges.

## Une surprise

La nomination de M. Gascon vient clore un douloureux épisode pour le gouvernement conservateur. L'automne dernier, Ottawa avait surpris toute la communauté juridique en nommant à la Cour suprême Marc Nadon, un juge de la Cour d'appel fédérale. Son admissibilité avait été contestée devant les tribunaux au motif qu'un juge fédéral ne se qualifiait pas à titre de juge du Québec.



Le juge Clément Gascon

Ottawa avait modifié la Loi sur la Cour suprême pour rendre cette nomination recevable et avait demandé l'avis de la Cour suprême. Il a été débouté sur toute la ligne. Le premier ministre a même déclaré publiquement que le juge en chef avait agi de manière «inappropriée» en avertissant le gouvernement des dangers potentiels de nominations québécoises provenant de la Cour fédérale.

Plusieurs professeurs de droit contactés mardi par *Le Devoir* étaient surpris de la nomination de Clément Gascon, qu'ils n'avaient pas du tout vu venir. «C'est ça, la nouvelle», lance Stéphane Beaulac, professeur de droit à l'Université de Montréal. «Une nouvelle fois, Stephen Harper nous surprend par le caractère très "low profile" du juge qu'il nomme à la Cour suprême. [...] C'est comme pour le juge Richard Wagner. Je n'ai rien contre, mais dans la communauté et par mes contacts, je peux vous dire que le nom attendu n'était pas celui de M. Wagner. On ne fait pas erreur en suggérant la même chose de M. Gascon. Ce ne sont pas des figures de proue. Ce ne sont pas les leaders intellectuels de la Cour d'appel.»

N'empêche que la nomination est très bien accueillie. Le doyen de la Faculté de droit civil de l'Université d'Ottawa, Sébastien Grammond, rap-

pelle que le juge Gascon a présidé à une série de recours collectifs contre des institutions financières. «Le fait qu'on lui ait assigné un dossier de cette complexité démontre qu'il était bien vu par la direction de la Cour supérieure. [...] Il est généralement très bien vu dans le milieu du litige commercial à Montréal.» Il note que M. Gascon a donné raison à Ottawa dans une cause intentée par des syndicats sur l'utilisation des surplus à la caisse d'assurance-emploi et dans une autre intentée par les compagnies de tabac limitant la responsabilité civile du gouvernement.

La critique en matière de justice du NPD, Françoise Boivin, accueille positivement cette nomination tout en ajoutant le bémol qu'elle aurait voulu voir une femme être nommée. Contrairement à M. Beaulac, elle soutient que le nom de M. Gascon faisait partie de ceux qu'on entend régulièrement. «Les [Marie-France] Bich [Pierre] D'Alphonse [Nicholas] Kasirer, Marie Pratte, Clément Gascon. Quand on est dans ces noms-là, on est rassuré qu'on se trouve en eaux connues et que le droit civil du Québec, la culture, notre histoire, notre système judiciaire seront bien représentés à la Cour suprême.»

Avec Marco Bélair-Cirino  
Le Devoir

## UPAC

SUITE DE LA PAGE 1

Les policiers ont mis la main sur les données informatiques de l'ancien directeur général, Joël Gauthier, et d'un ex-organisateur en chef, Bruno Savard. Ordinateurs, téléphones portables, messageries vocales et tout type de dispositif de stockage des données sont visés par la perquisition.

Les policiers ont également saisi des données informatiques de la directrice générale, Marie-Eve Ringuette. Celle-ci ne serait pas visée par l'enquête, affirme le PLQ dans un communiqué. De 2009 à 2013, M<sup>me</sup> Ringuette était directrice des finances chez les libéraux.

«Dans un souci de transparence, le Parti libéral du Québec tenait à rendre publique cette information. Cependant, afin de ne pas nuire au travail des policiers, aucun commen-



ARCHIVES LE DEVOIR

taire ne sera fait à ce sujet», affirme le PLQ dans son communiqué.

Joël Gauthier a été directeur du PLQ de 1999 à 2003. Par la suite, il a été nommé p.-d.g. de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) de 2003 à 2012.

À la suite d'une dénonciation de

l'actuel p.-d.g. de l'AMT, Nicolas Girard, l'UPAC a élargi son enquête à la conduite de M. Gauthier. Il aurait entretenu des relations de proximité malsaines avec des entrepreneurs et des ingénieurs qui ont obtenu des contrats de l'Agence.

M. Gauthier aurait notamment

trem্পé dans le financement du «comté 127». Il aurait été impliqué dans le financement sectoriel autant à la direction du PLQ qu'à celle de l'AMT.

M. Gauthier a déjà fait des déclarations à la police, pour confirmer l'existence du financement sectoriel au PLQ. Ces révélations, en avril dernier, l'avaient forcé à se retirer provisoirement de la direction du Groupe Hexagone (regroupant les anciennes sociétés de Tony Accurso).

Depuis que les détails sur la perquisition à l'AMT ont été rendus publics, la semaine dernière, M. Gauthier a rompu définitivement les ponts avec Hexagone.

Les informations contenues dans les déclarations assermentées des policiers ne constituent pas des preuves. Elles font état de leurs soupçons. Aucune accusation n'a été portée à ce jour dans ces dossiers.

À Québec, ni le PQ ni la CAQ n'ont voulu commenter l'affaire.

Le Devoir

## BUDGET

SUITE DE LA PAGE 1

répété mardi. «Nous ne sommes plus à l'heure des mesures ponctuelles», comme le gel de l'embauche dans la fonction publique, a-t-il prévenu. «Il y a vraiment une réflexion profonde qui va devoir être enclenchée.»

Pour son rapport précédent, le VG avait demandé d'obtenir la somme des demandes des ministères, soit «le coût de reconduction des programmes»; le ministère des Finances avait refusé que le Conseil du trésor lui fournisse cette donnée. Cette fois-ci, le gouvernement Couillard lui a refilé l'information. «A notre connaissance, ces données-là n'ont jamais été publiées par quelque gouvernement que ce soit», a souligné Michel Samson.

Les besoins formulés par les ministères et reconus par le Conseil du trésor dépassent largement l'objectif de croissance des dépenses que s'était fixé le gouvernement Marois, soit 2%. Pour l'ensemble des ministères, ces demandes se traduisent par une croissance des dépenses de 6,7%. Cet écart explique l'essentiel de l'impasse de 4 milliards. Ces demandes comprennent tous les engagements annoncés par le gouvernement précédent, comme sa politique économique et la bonification de l'aide sociale (349 millions) ainsi que l'assurance autonomie (110 millions). Les coûts de la catastrophe de Lac-Mégantic (112 millions) en font également partie.

La croissance des dépenses vient aussi des hausses croissantes de salaires consenties aux employés de l'État qui ont obtenu 0,5% en 2010-2011, mais 2% en 2014-2015, dernière année de leurs conventions collectives. L'augmentation de la rémunération des médecins, de 7% pour l'année en cours, a elle aussi suivi une courbe ascendante. «On a repoussé des décisions pendant plusieurs années, et ça nous rattrape», a constaté Michel Samson, qui égratigne ainsi au passage le gouvernement Charest, responsable de la conclusion de ces ententes.

## Commande politique?

Avec la production de ce rapport accablant pour le gouvernement péquiste, Michel Samson s'est dit incapable d'affirmer s'il remplissait ou non une commande politique. «Je ne suis pas en mesure de répondre à votre question», a-t-il répondu à un journaliste, ajoutant que lorsqu'il réalise pareil mandat, ses interlocuteurs, c'est l'appareil administratif, les sous-ministres et les sous-ministres adjoints.

Pour le premier ministre Philippe Couillard, le rapport du VG «montre l'ampleur du défi qui est devant nous». De son côté, le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, a réagi avec virulence en accablant le gouvernement péquiste. «C'est un faux budget», a-t-il dit du dernier budget Marceau. «C'était un gouvernement qui était animé par le manque de transparence, le cynisme, obsédé par une élection possible, obsédé par la nécessité pour lui d'avoir une majorité, a-t-il affirmé. C'est clair pour tout le monde, l'objectif était strictement de lancer la machine référendaire.»

L'ex-président du Conseil du trésor et actuel chef de l'opposition péquiste, Stéphane Bédard, ainsi que l'ex-ministre des Finances, Nicolas Marceau, voient dans le dernier rapport du VG une commande politique de la part du gouvernement Couillard. «C'est une évidence», estime M. Couillard.

Chaque année, les ministères fournissent au Conseil du trésor une liste de leurs besoins, ont-ils signalé. Selon Nicolas Marceau, des écarts importants comme celui constaté par le VG existaient en 2012-2013 et 2013-2014, «ce qui a forcé le gouvernement, et en particulier le président du Conseil du trésor, à faire des choix à la suite de consultations auprès des collègues. C'est normal. C'est habituel». Ainsi, le gouvernement Marois a dû résorber une impasse de 1,6 milliard en sept mois à son arrivée et il serait parvenu à afficher un déficit de 2,5 milliards n'eût été les imprévus de près de 600 millions constitués d'une révision du passif des régimes de retraite des employés de l'État et les coûts de l'accident de Lac-Mégantic. «La seule différence [avec les] libéraux avant nous, c'est que nous, on a atteint nos cibles. Alors, je les invite à se donner des cibles crédibles. C'est ce qui va faire en sorte que les marchés financiers vont nous croire. Si les cibles ne sont pas crédibles, eh bien, on va avoir une décote», a déclaré Stéphane Bédard.

Le Devoir

## ONF

SUITE DE LA PAGE 1

réaliser des œuvres d'animation mises en ligne sur YouTube, des cinéastes en résidence créent et échangent avec les visiteurs, des visites personnalisées s'orchestrent pour les iPhone.

Jusqu'au 23 août 2015, l'ONF et son fleuron de l'animation tiennent salon à Québec. Un double anniversaire: centenaire de Norman McLaren, star de l'expo, et les 75 ans de l'Office, donne l'occasion de remonter le temps en explorant l'avenir. Mardi, après le lancement officiel, des équipes techniques mettaient la dernière main à ce très inspirant parcours, vraiment chouette, pétri d'univers multiples, qui donne l'envie de s'y colleter deux fois plutôt qu'une.

Qualifiant le musée de lieu de création et d'innovation, Michel Côté, directeur général des Musées de la civilisation, précise qu'à l'heure de rendre hommage à l'ONF, lui et son équipe ont choisi le créneau de l'animation, à cause de son rayonnement, de ses esthétiques plurielles et des récompenses nombreuses moissonnées à travers le monde.

Plus de 250 films ou extraits de films se déploient en cinq volets: récit social, musical, humour, expérimental et imaginaire. «Le rôle d'un musée c'est de mettre les créations en valeur, de leur donner un sens», dit Michel Côté.

## L'attrait des courts métrages d'animation

Ce musée de la place Royale, depuis sa création, résolument expérimental et interactif, adopté par les familles, est un cadre idéal pour attirer une relève de spectateurs vers l'ONF.

Julie Roy, productrice exécutive du studio d'animation français de l'ONF, rappelle à quel point les courts métrages d'animation de l'ONF sur le Web ont la cote. Et l'expo peut donner envie de mieux connaître ces films justement. «Image x image est en chantier depuis deux ans, explique-t-elle. Le projet a été monté par Monique Simard [ex-directrice du programme



Des moulages du cinéaste d'animation Patrick Bouchard (ONF, 2012)

français de l'ONF] et Michel Côté.»

Patrick Bouchard (*Dehors novembre*, *Bydlo*) a créé une installation sur la déambulation (des jambes que l'éclairage fait bouger). On pense au court métrage *Walking* de Ryan Larkin. «La marche est le mouvement le plus simple», explique le cinéaste. On lui doit aussi des installations montage: bottes, outils, écouteurs, etc., peints en monochromie. Plusieurs moulages de ses œuvres sont présentés.

Patrick Bouchard, qui travaille avec des figurines, est l'un des sept cinéastes d'animation en résidence, dits artefacts vivants, qui dans une cage de verre se relaieront pour créer une œuvre bonne ou mauvaise (l'important, c'est le processus). La sienne consistera à animer une marionnette au sol qui attrapera les jambes des gens. Pour Francis Desharnais, l'artiste en résidence inaugurant l'expo, c'est le rapport avec le public qui le branche. Il savoure cette occasion d'expliquer pour une fois son travail.

De grosses pointures comme Theodore Ushev et Janet Pearlman auront aussi leurs deux semaines attirées de création dans

cet étrange aquarium.

Au chapitre des curiosités historiques: des images de cinq courts métrages de 1939, coproductions de l'ONF et des studios Disney, qui poussaient les Canadiens à se procurer des bons de la Victoire, pour l'effort de guerre. Le tout avec le concours disneyen des

## «Le rôle d'un musée c'est de mettre les créations en valeur, de leur donner un sens»

Trois Petits Cochons, du Grand Méchant Loup, de Donald Duck et autres Sept Nains.

Un volet est consacré à la musique avec coup de chapeau à Maurice Blackburn, qui fut compositeur attiré à l'ONF (150 films, dont *Blinkity Blank*, *Le merle et Pas de deux* de McLaren).

Le son constitue un des points cruciaux du parcours puisque, comme l'explique Julie Roy, pour les films d'animation, à la différence des fictions traditionnelles, le son doit toujours être inventé. «Les artistes de l'ONF ont développé un ingénieux système depuis la création de l'institution afin d'y

parvenir.» Une machine à vents, une machine à pas et autres instruments bruiteurs sont exposés.

Belle occasion aussi de s'enfler en continu les courts métrages de l'ONF couronnés d'un Oscar. Dans la salle de projection, on se laisse capturer par quelques chefs-d'œuvre, dont

bien entendu le terrifiant *Voisins* de Norman McLaren, l'émouvant *Le château de sable* de Co Hoedeman, l'exceptionnel *Ryan* de Chris Landreth, et autres hilarants *Bob's Birthday* de David Fine et Alison Snowden. Sept Oscar, ça se célèbre et se savoure.

Frédéric Back, dont la carrière s'est déroulée à Radio-Canada, a droit à ses cimaises. Des dessins de *L'homme qui plantait des arbres*, plus précisément. Parce qu'il fut inspiré par un film de l'ONF, nous dit-on. On n'en sort pas.

Le Devoir

Voir aussi | Une galerie de photos et des vidéos sur l'exposition de Québec consacrée à l'ONF. LeDevoir.com

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346  
Par télécopieur 514 985-3390